ARMEE NATION

Revue de réflexion des Forces armées sénégalaises

ISSN : 0850-74 14/ **N°62**

Forces armées et préservation des ressources naturelles

EDITORIAL

Colonel Moussa KOULIBALY
Directeur de l'information et des relations publiques des Armées

Dans un contexte de compétition acharnée entre différents acteurs (étatiques et non étatiques) de la scène internationale, la question de la défense et la sauvegarde des ressources naturelles reste essentielle pour la sécurité nationale, parce que gage d'indépendance et de souveraineté politique et économique. C'est là une priorité clairement affichée par le Sénégal. *«Nous connaissons les risques auxquels font face les pays qui ont découvert des ressources naturelles (…) Il est donc impératif de prendre des mesures conservatoires pour protéger notre pays»*. Ces mots du Chef de l'Etat1 illustrent à suffisance les enjeux d'ordre sécuritaire, socio-économique et écologique liés aux ressources naturelles, sources primaires de matière et d'énergie.

La mission fondamentale des Forces armées qui est d'assurer la défense de l'intégrité du territoire nationale ainsi que la sécurité des personnes et de leurs biens intègre bien la préservation des ressources naturelles. La défense nationale est en effet globale, plurielle par définition: elle est à la fois militaire et civile, économique, sociale, sanitaire ou encore environnementale. C'est ainsi que dans l'exécution de leurs missions régaliennes, les Armées et la Gendarmerie nationale, dans leur diversité et leur spécificité, luttent contre l'orpaillage clandestin ou le braconnage d'espèces végétales ou animales, les atteintes à la biodiversité, à la qualité des eaux ou des sols…Elles appuient la construction des plateformes offshore et en assurent la surveillance, développent des capacités crédibles pour la détection précoce et le traitement de la pollution par déversement d'hydrocarbures.

Les bilans réalisés au cours de l'année par la Marine nationale et les unités territoriales de l'Armée de terre et de la Gendarmerie nationale, notamment dans les régions Sud et Est du pays, sont particulièrement significatifs. Ces résultats sont aussi le fruit d'une synergie d'action entre les différentes composantes engagées à travers des opérations interarmées ou combinées.

Les Forces armées se renforcent et consolident progressivement leur posture opérationnelle, dans une démarche proactive. L'acquisition de moyens additionnels et les restructurations opérées dans le cadre du Plan 2025 sont en cohérence avec les objectifs de montée en puissance. Il s'agit, in fine, de faire face à une multitude d'enjeux sécuritaires : les défis traditionnels mais aussi ceux engendrés ou accentués par le nouveau contexte lié à l'exploitation des hydrocarbures offshore. Bien d'enjeux et de défis figurent en effet au chapitre des corollaires de « l'ère du pétrole », notamment l'accentuation des problématiques de sécurité et de sûreté maritimes ainsi que l'augmentation potentielle du niveau de violence en mer comme sur terre. Ces préoccupations font échos à celles qui caractérisent déjà notre voisinage immédiat mais aussi et la région du Golfe de Guinée, dont le Sénégal fait partie intégrante, par la force de la géographie.

1 Son Excellence le Président Macky SALL, lors de la journée de concertation nationale sur la gestion des recettes issues de l'exploitation du pétrole et du gaz, 12 juin 2018.

SOMMAIRE

EDITORIAL 3
SOMMAIRE 4
ACTIVITE MFA 6
ACTIVITES CEMGA 8

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

PRESERVATION DES RESSOURCES FORESTIERES EN ZONE MILITAIRE N° 5 16
LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE BOIS EN ZONE MILITAIRE N°6 22
LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE CLANDESTIN EN ZONE MILITAIRE N°4 26
LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES,
UNE DIMENSION DE L'« OPÉRATION NORD BIGNONA 2022 » 33
FORCES ARMEES ET RESSOURCES NATURELLES NATIONALES 35
MARINE NATIONALE ET PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES 37
COLLABORATION ENTRE L'ARMÉE DE L'AIR ET
LA DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE LA SURVEILLANCE DES PÊCHES 40
RESSOURCES NATURELLES : FACTEURS DE CONFLITS OU VECTEURS DE PAIX 42

LIBRES REFLXIONS

« LES MUTATIONS GÉOSTRATÉGIQUES EN AFRIQUE EXIGENT-ELLES UN NOUVEAU MODE DE FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ (FDS) ? ». 48
TERRORISME, SÉCURITÉ ET DROIT INTERNATIONAL DES DROITS HUMAINS EN QUOI LES NOUVELLES FORMES DE VIOLENCE SONT-ELLES APPARENTÉES AUX ANCIENNES PRATIQUES EN AFRIQUE ? 55
DROITS DES FEMMES :
LES INITIATIVES GOUVERNEMENTALES DU SENEGAL 60
PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET A PETIT CALIBRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE :
UN ENJEU DE SECURITE HUMAINE. 62

SANTÉ

LE STRESS ET SA GESTION CHEZ LES MILITAIRES SENEGALAIS 68

Les articles de cette revue sont le produit de reflexions personnelles de leurs auteurs et ne reflétent aucunement le point de vue de l'Etat-major général des Armées

ARMEE-NATION

Une publication de la Direction de l'information et des relations publiques des Armées

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Colonel **Moussa KOULIBALY**

REDACTEUR EN CHEF

Lieutenant-colonel Saliou NGOM

ONT CONTRIBUE A LA REDACTION

Général de division Mamadou GAYE

Colonel Thierno NDOUR

Colonel MBAYE GUEYE

Colonel Abdoulaye TRAORE

LCL Bocar Fodé DIALLO

Chef de Bataillon Daouda FAYE

Capitaine Moussa WADE

Capitaine Cheikh Saad bou GUEYE

Capitaine Abdoulaye Bassa DIALLO

Mme Oulimata SARR

Médecin-LCL Diambéré Séga DEMBELE

PHOTOGRAPHIE

Division Production audiovisuelle - **DIRPA**

MAQUETTE ET INFOGRAPHIE

Sergent chef **Elhadji Daouda NDIAYE**

IMPRESSION

Imprimerie des Armées

Adjudant Major Djibril NDIAYE

12-04-2022
Audience Ambassadeur Mauritanie

12-04-2022
Audience Ambassadeur US

01-06-22
Audience Ambassadeur UE

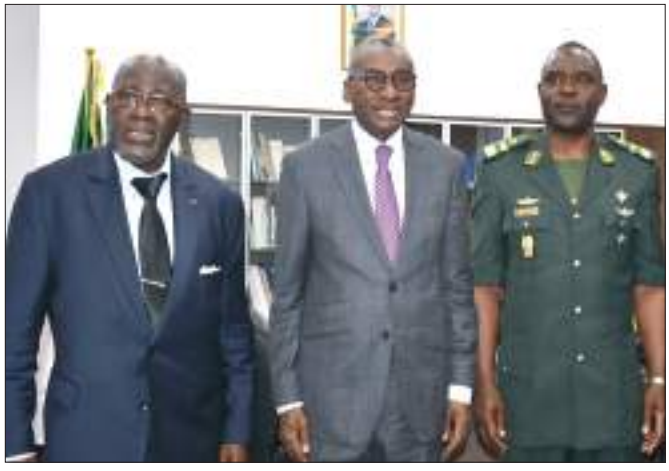

28-06-2022
Audience Ambassadeur du Cameroun

25-10-2022
Audience vice ministre des affaires étrangères japonaises

04-10-2022
Audience Ambassadeur Corée du Sud

04-10-2022
Audience Ambassadeur Grande Bretagne

20-10-2022
Audience Ambassadrice Egypte.

25-10-2022
Audience Amassadrice de Pologne

25-10-2022
Audience Amassadeur Comores

03-08-22
Audience Attaché de défence US

23-08-22
Audience Attaché de défence Turquie

27-10-22
Audience GCA Conryut
DRH EMAT France

27-10-22
Audience Général Liu WENQI
Commadander of Notherm Air Force

21-04-22
Audience Ambassadeur des Emirats Arabes Unis

27-06-2022
Audience Ambassadeur Cameroun

25-08-2022
Visite ASFA BMFA

26-08-2022 Visite BATRAIN

27-10 -2022
Audience Général James HECKER de l'US Air Force en Afrique et en Europe

19-08-2022 Visite en GUINEE BISSAU

Contre-amiral
Abdou SENE

Prénom (s) : Abdou
Nom : SENE
Date et lieu de naissance : 1er mars 1966 à Louga
Date d'entrée en service : 09 juillet 1990
Grade actuel : Contre-amiral
Date de prise de rang : 10 octobre 2022
Spécialité : Marine
Fonction actuelle : Conseiller de défense du Premier ministre
Date d'affectation : 10 octobre 2022
Situation de famille : Marié
Limite d'âge : 1er mars 2027

FORMATIONS

- Ecole navale de Brest en France
- Stage d'Application Officier de la Marine en France
- Stage de TELECOM au Maroc
- Stage du Cours d'état-major aux USA
- Stage du Cours Supérieur de Guerre aux USA

DIPLOMES OBTENUS

Civils

- BAC ''E"
- Licence en Physique Chimique
- Maitrise en Physique Appliquée
- Master en relations internationales

Militaires

- Diplôme du Corps de Spécialisation des Communications de la Marine
- Diplôme de détection
- Diplôme d'état-major
- Brevet de l'enseignement militaire supérieur de deuxième degrè

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Chef de Section au 12ème Bataillon d'infanterie
- Officier en Second au bâtiment de surveillance côtière Saint-Louis du Groupement naval opérationnel
- Officier en troisième patrouilleur haute mer Njambuur du Groupement naval opérationnel
- Officier en troisième patrouilleur haute mer Fouta du groupement naval opérationnel
- Chef de bureau à la Division études générales de l'EMGA
- Conception et mise en œuvre de la Formation de Qualification à un Emploi (FQE)
- Commandant d'Unité de l'EDIC « FALEME II dans le cadre du soutien de troupes sénégalaises déployées dans les missions ONU au Liberia et en Côte d'Ivoire.
- Mission des Nations Unies au Congo
- Commandant la compagnie d'instruction navale de la Marine nationale
- Chef de la Division Coopération de l'EMGA
- Chef de la Division opérations de la Marine Nationale
- Secrétaire général de la Haute autorité chargée de la coordination de la sécurité maritime, de la sureté maritime et de la protection de l'environnement marin (HASSMAR)

DECORATIONS

Sénégalaises :

- Chevalier de l'Ordre national du Lion
- Officier de l'Ordre national du Lion

Etrangères :

- Médaille ONU (MONUC)

LANGUES PARLEES

- Français - Anglais

Général de Brigade
Jean DIEME

Prénom (s)	: Jean
Nom	: DIEME
Date et lieu de naissance	: 03 décembre 1965 à Thiès
Date d'entrée en service	: 1er septembre 1988
Grade actuel	: Général de brigade
Date de prise de rang	: 10 octobre 2022
Spécialité	: ABC
Fonction actuelle	: Directeur du Centre des Hauts Etudes de Défense et de Sécurité
Date d'affectation	: 10 octobre 2022
Situation de famille	: Marié
Limite d'âge	: 03 décembre 2026

FORMATIONS

- Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr en France
- Stage d'Application ABC en France
- Stage du Cours des capitaines aux USA
- Stage du Cours d'Etat-Major en France
- Stage de Formation des Officiers de maintenance Matériel au Burkina Faso
- Stage du MIBOCA en France
- Stage du Cours de l'école supérieure de guerre en France

DIPLOMES OBTENUS

Civils :

- Baccalauréat
- DUEL I
- DUEL II

Militaires :

- Diplôme d'Application ABC
- Diplôme du Cours des capitaines
- Diplôme d'Officier de maintenance matériel
- Diplôme du Cours d'Etat-Major
- Diplôme du MOBOCA
- Brevet de l'enseignement militaire supérieur

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Chef de Section au 12ème Bataillon d'Instruction
- Chef de Peloton au 24ème Bataillon de Reconnaissance et d'appui
- Chef de peloton au 25ème Bataillon de Reconnaissance et d'appui
- Commandant d'Unité de la 3ème ESREC du Bataillons de Blindés
- Chef BOI du 24ème Bataillon de Reconnaissance et d'Appui
- Commandant d'Unité de l'ECS du 24ème Bataillon de Reconnaissance et d'Appui
- Chef BOI du Bataillons de blindés
- Officier adjoint et chef BOI du 24ème Bataillon de Reconnaissance et d'Appui
- Chef du bureau Exploitation de la Division Renseignement de l'Etat-major général des Armées
- Sous-chef Renseignement de l'Etat-major général des Armées
- Chef du Centre de prospective des Armées

DECORATIONS

Sénégalaises :

- Néant

Etrangères :

- Médaille ONU (MINUSCO)

LANGUES PARLEES

- Français – Anglais

Général de Brigade
Souleymane KANDE

Prénom : Souleymane
Nom : KANDE
Date et lieu de naissance : 17 Mars 1971 à Saré Yoba
Date d'entrée en service : 05 décembre 1994
Grade actuel : Général de brigade
Date prise d'effet : 10 octobre 2022
Spécialité : Infanterie
Fonction actuelle : Chef d'état-major de l'Armée de terre
Date d'affectation : 10 octobre 2022
Situation de famille : Marié.
Limite d'âge : 17 Mars 2032

FORMATIONS

- Ecole nationale des officiers d'active
- Stage d'application infanterie
- Cours des capitaines d'infanterie
- Cours d'état-major en France
- Stage de l'école supérieure de guerre en France

DIPLOMES OBTENUS

Civils :

- Baccalauréat
- Duel II en Sciences naturelles
- Master en Sciences politiques et sociales
- Attestation de stage en négociation

Militaires :

- Diplôme d'application d'Infanterie
- Diplôme d'instructeur TAP
- Diplôme du Cours des capitaines d'Infanterie
- Diplôme du cours d'état-major
- Diplôme de planification des opérations spéciales
- Diplôme d'aptitude au grade d'officier supérieur
- Brevet de l'enseignement militaire supérieur

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Chef de section au 1er Bataillon d'infanterie
- Chef de section au Bataillon des parachutistes
- Mission d'intervention de l'OUA à Bangui (MISAB)
- Commandant d'unité au Bataillon des parachutistes
- Chef du Centre d'entrainement tactique n°3 (CET3)
- Directeur de promotion à l'Ecole nationale des officiers d'active
- Mission d'observation des Nations Unies en Cote d'Ivoire (ONUCI)
- Officier adjoint et chef BOI du Bataillon de parachutistes
- Coordinateur des Forces spéciales Terre
- Commandant de brigade à l'Ecole d'application de l'infanterie
- Commandant les Forces Spéciales
- Chef de corps au Bataillon des parachutistes
- Chef Centre de Planification et de Conduite des Opérations (CPCO
- Chargé de l'expédition des affaires courantes du Sous-chef opérations de l'Etat- Major général des armées
- Chef du Centre de Planification et de Conduite des Opérations (CPCO)
- Commandant la zone militaire numéro 5
- Commandant les Operations spéciales

DECORATIONS

Sénégalaises :

- Croix valeur militaire (02 fois cité à l'ordre du corps)
- Chevalier dans l'Ordre du Mérite
- Chevalier dans l'Ordre du lion
- Médaille d'honneur de l'armée de terre

ETRANGERES :

- Médaille ONU (MISAB)
- Médaille d'or de la défense nationale (France)
- Médaille ONU (ONUCI)
- Médaille ONU (MONUC)

LANGUES PARLEES

- Français - Anglais

Port Autonome de DAKAR

www.portdakar.sn

MISSION

Faire du Port, un acteur logistique
au service des économies ouest-africaines

PAD 2023

UN PORT MOTEUR DE L'EMERGENCE

21, Boulevard de la Libération BP 3195 – DAKAR
Tél : +221 33 849 45 45 / Fax : +221 33 823 36 06 - Email : pad@portdakar.sn

DOSSIER

Colonel Thierno NDOUR
Commandant la Zone militaire n° 5

PRESERVATION DES RESSOURCES FORESTIERES EN ZONE MILITAIRE N° 5

Les événements de Boffa Bayotte en janvier 2018 ont subitement mis au-devant de la scène la question du trafic de bois dans la région naturelle de Casamance et amené la majeure partie de la population à s'en imprégner plus profondément. Cette prise de conscience, née de l'émotion suscitée par le massacre de 14 personnes, a par la suite, fait naitre une série d'interrogations sur l'ampleur du mal, l'identité des acteurs, les connections et bien entendu le lien logique entre la rébellion du MFDC et ce phénomène pernicieux.

Plus récemment, l'attaque du détachement sénégalais de la Mission de la CEDEAO en Gambie (MICEGA), par des rebelles du MFDC et la foudroyante réaction de l'Armée à travers l' « Opération Nord Bignona 2022 » ont permis par ailleurs, à l'opinion publique nationale et à la communauté internationale

de mesurer l'investissement républicain de l'outil de défense dans la lutte contre le trafic du bois au Sud du pays.

En fait, le rôle de l'Armée dans la protection des ressources forestières en zone militaire n° 5 a connu une évolution notable depuis 2015, en raison principalement des énormes enjeux de sécurité liés aux activités illégales menées dans les forêts de Ziguinchor et qui menacent leur survie.

1/ UN ENGAGEMENT PERTINENT

Bien qu'intégrée dans la mission globale de la Zone militaire n° 5, la lutte contre la spoliation des ressources forestières était circonscrite à des actions d'appui aux forces dédiées, en l'occurrence le Service des Eaux et Forêts. Deux raisons principales justifient le glissement opéré à partir de 2015:

- L'appréciation des menaces rattachées aux trafics des ressources forestières;

- la posture de l'Armée à Ziguinchor.

La destruction des forets, une menace à la sécurité.

Nul besoin de revenir sur les chiffres effarants relatifs aux bilans sur la coupe abusive et le trafic de bois, sur la production anarchique de charbon, sur la destruction de la faune et des écosystèmes. Il sera par contre impératif de mesurer la menace prégnante de cette dangereuse activité sur la sécurité globale de la région et plus généralement du Sénégal.

Par ses fonctions économique et sociale, son importance dans l'expression de la vitalité des coutumes et des traditions, la forêt représente naturellement une composante structurante de l'environnement de vie à Ziguinchor comme dans les régions voisines de configuration géographique similaire. Par conséquent, l'énorme pression exercée sur elle de la part des populations autochtones, des trafiquants et des bandes armées menace aussi bien son existence et sa survie propres que celles des divers et nombreux bénéficiaires actuels comme futurs.

Au-delà des risques environnementaux moins bien perçus dans l'immédiat, les populations subissent déjà les conséquences et dommages de cette catastrophe sans en mesurer suffisamment l'impact réel. La rareté et le renchérissement des couts du bois de chauffe ou d'œuvre, du charbon de bois, outre qu'ils impactent la qualité de vie, sont à l'origine de tensions entre communautés pour le contrôle des ressources résiduelles accessibles. Pis, des épisodes sanglants comme le cas de Boffa bayottes révèlent à suffisance le risque énorme qui pèse sur la cohésion de ces populations jadis solidaires et accueillantes.

L'organisation du trafic à grande échelle et l'implication d'acteurs extérieurs ont été un tournant dans l'appréciation de cette menace par les autorités et par l'Etat- major général des Armées. Les trafics d'une manière générale n'intégrant rarement un seul objet, il pourrait être suspecté un lien avec d'autres plus pernicieux comme celui des armes.

En effet, à l'exploitation artisanale des ressources, s'est ajoutée l'implication des bandes armées qui ont ainsi trouvé une opportunité inespérée de s'enrichir,

de s'aménager une économie de guerre, et surtout de détenir une capacité d'influence sur des acteurs locaux ou extérieurs. Initialement limités à des outils traditionnels comme le coupe-coupe, la hache, le vélo et la charrette, les moyens mis aujourd'hui en œuvre par les trafiquants ont évolué vers les tronçonneuses, les tracteurs, les camions et les grues.

Pour préserver les précieuses dividendes de ce juteux trafic, les groupes armés ne pouvaient logiquement avoir pour choix que la tentation de sanctuariser des zones de coupe, de stockage, de transit et surtout celles commandant l'accès à la frontière gambienne. Le minage de certains axes et les tentatives de résistance aux actions de l'Armée rentrent dans cette funeste entreprise.

En plus clair, l'implication du MFDC dans le trafic de bois justifie largement l'engagement de l'Armée dans cette lutte qui appelle désormais à la mise en œuvre de moyens plus adaptés

Une posture en OPIN (opérations intérieures) crédible.

Les décennies d'engagement de l'Armée en Casamance ont véritablement forgé les unités et les prédisposent à contribuer aux actions de lutte contre la destruction des forets. Le triptyque veille – réactivité – réversibilité, attendu dans le cas d'espèce est largement favorisé par le dispositif de contrôle de zone mis en place et les types de capacités déployées.

Le déploiement des unités de l'Armée, articulé autour des secteurs autorise un maillage assez efficace de la zone et constituait déjà un atout dans la mise en œuvre. Toubacouta, Bayottes, Mbissine, Blaze, Tobor, kalounayes, Boutolatt, Koulayes, Narangs, Essom comme tant d'autres forets sont bien connus des militaires qui y transitent ou les fréquentent dans le cadre des activités opérationnelles. Même si la configuration des massifs forestiers permet difficilement un contrôle total, la connaissance fine du terrain a facilité l'intégration de cette nouvelle donne.

Il a fallu dans le sillage procéder à l'intensification des actions de surveillance par une présence à l'intérieur des sites forestiers comme sur les pistes attenantes pour marquer cet effort nouveau. L'objectif étant d'empêcher aussi bien la coupe d'arbre, le braconnage que la production irrégulière du charbon.

En termes de capacités, celles déployées par les Armées dans le cadre de la mission opérationnelle permettent d'envisager l'adaptation à la lutte contre la spoliation des ressources forestières.

Les unités terrestres disséminées sur l'ensemble de la zone disposent en effet d'une mobilité, d'une puissance de feu, de capacités génie leur permettant d'aborder cette mission avec la confiance et la détermination attendues. Leur agilité leur confère une

aptitude particulière à évoluer sur les terrains difficiles, comme ceux de la zone militaire 5 surtout en période d'hivernage.

Avec le même engagement, la Base navale sud de Elinkine s'investit dans cette lutte avec la tenue de postes de contrôle sur les voies d'eau en particulier sur les points de passage obligés et hérite d'un compartiment terrestre du département de Oussouye. Les moyens navals mis en œuvre jouent un rôle déterminant dans la surveillance de certains couloirs de bascule d'une berge à l'autre et surtout des bolongs.

Par ailleurs et en cas de besoin, la zone peut bénéficier de capacités spécifiques détenues par l'échelon supérieur, véritables multiplicateurs d'effets et outils décisifs dans cette tache salutaire.

2/ DES METHODES DE LUTTE DIVERSIFIEES MAIS MAJORITAIREMENT FONDEES SUR LA DISSUASION

L'objectif principal des actions menées est de mettre un frein à la spoliation des ressources en décourageant les acteurs de tout bord et le cas non échéant d'agir contre les auteurs.

Le libellé de la mission opérationnelle de la ZM5 prévoit expressément la participation à la protection de l'environnement par des opérations de lutte contre le trafic du bois et le braconnage. Il était clair que les actions à envisager conduiraient donc à surveiller et à protéger les massifs forestiers et à lutter contre toute velléité de sanctuarisation pour faire prospérer le trafic et l'exploitation illicite. L'action visait également à éviter le contrôle de zones d'intérêt économique par les bandes armées.

Sur le plan conceptuel, l'emploi de la force armée dans la lutte pour la protection des ressources est envisagé à trois niveaux:

-au niveau des secteurs opérationnels avec la conduite d'activités opérationnelles de routine, pilotées par les commandants locaux;

-à l'échelon zonal avec des opérations particulières, associant au besoin le Service des Eaux et Forêts ;

-à tous les niveaux avec des actions d'opportunité sur l'exploitation d'un renseignement précis.

Dans la mise en œuvre sur zone, la préservation des ressources forestières passe d'abord par la surveillance de potentielles zones de coupe, de stockage, de transit du bois comme d'ailleurs de celles de production du charbon. Les patrouilles de routine et les nomadisations organisées à cette effet ont permis de tracer et suivre le mouvement des trafiquants, de découvrir des zones d'entreposage de produits déjà enlevés de la forêt et de surprendre des coupeurs à l'œuvre.

Elle intègre également des actions plus coercitives avec des unités commises pour intercepter, arrêter les acteurs et complices, saisir ou neutraliser les moyens engagés. Ces types d'actions fondés sur le renseignement concernent surtout la partie Nord de Bignona plus exposée au trafic.

Bien entendu, les opérations d'envergure menées au niveau inter armées permettent également de donner une autre dimension à cette lutte. A titre d'exemple, l'Opération Nord Bignona 2022 a permis de mettre en valeur les énormes acquis obtenus par les Armées dans ce domaine bien que souvent insuffisamment vulgarisés. L'implication de ce niveau de commandement a également contribué à faire évoluer les perceptions sur ce mal.

Toutefois, il faut convenir que la répression ne saurait être le seul moyen envisageable de lutte. Dans cette perspective, la zone a appuyé et couvert l'organisation de séances de sensibilisation des populations de certains villages adossés aux forêts ou suspectés de participer aux activités illicites autour du bois. Ainsi, Kandiadiou, Koulayes et Djiral ont été ciblés pour accueillir de telles activités avec la participation des villages environnants. Kouram et Kabakel dans lesquels des coupeurs ont été pris, suivront avec les villages satellites. Ils projettent d'ailleurs en guise d'amendement, de s'investir dans des activités de reboisement avec l'encadrement du secteur militaire de Diouloulou et l'appui du poste des Eaux et Forêts sur site. Une vulgarisation de cette nouvelle voie constitue pour la Zone militaire n°5 un impératif de taille.

3/ DES ACQUIS A CONSOLIDER

Les actions conduites dans les cadres décrits ci-dessus ont indéniablement donné des résultats probants, ces sept dernières années (2015 – 2022). Plus que sur les bilans quantitatifs, c'est plutôt sur l'impact de la lutte sur les malfaiteurs et sur la perception des populations qu'il convient de s'appesantir.

Sans nul doute, la pression sur les trafiquants et leurs complices a été salutaire avec:

- L'arrestation de plusieurs personnes décrites

comme les cerveaux du trafic, remises au Service des Eaux et Forêts;

- l'interpellation de plusieurs coupeurs à l'œuvre dont des nationalités étrangères (guinéens, gambiens);

- la saisie d'une grande quantité d'équipements servant à la coupe ou comme moyen de locomotion (tronçonneuse, motocyclettes, tricycles, charrettes, véhicules légers);

- la neutralisation de plusieurs camions grus servant à la manutention ou de transport utilisés dans le cadre du trafic vers la Gambie;

- plus récemment, la neutralisation de tracteurs agricoles, utilisés sur des pistes peu praticables à travers champs ;

- la saisie de centaines de troncs et planches de bois précieux ainsi que du charbon.

Dans un tout autre domaine, le coup d'arrêt porté au trafic de bois a permis de faire évoluer les perceptions des populations sur la destruction des forets. Les dénonciations anonymes de même que l'appel à l'Armée pour intervenir contre des trafiquants localisés peuvent être appréciés comme une réprobation et surtout un acte de citoyenneté.

La requête d'autorités locales (maires et chefs de village) pour bénéficier de séances de sensibilisation sur les conséquences de la coupe abusive et le contenu du code forestier traduisent une volonté de rétablir l'équilibre entre un usage légal et responsable des ressources de la forêt et la nécessité d'assurer sa survie. Dans ce sillage, la ZM5 a accompagné la réinstallation du poste des Eaux et Forêts à Mbissine, une initiative à dupliquer dans le nord Bignona.

Enfin, la remise au détachement militaire de Kandiadiou, par les habitants de Kanilaye, d'un trafiquant réfugié en Gambie devrait être interprétée et saluée comme un signe de collaboration, inespérée il y a peu de temps

CONCLUSION

Le trafic de bois et les autres actes délictuels commis sur la foret casamançaise sonnent comme une menace aussi bien pour la région que pour tout le Sénégal. L'implication du MFDC et l'internationalisation du trafic ont rendu légitime l'intervention de la Zone militaire n°5 dans ce noble combat.

Bien que les résultats obtenus soient probants, les efforts doivent être intensifiés et diversifiés pour sécuriser définitivement les forêts de la région. Les énormes enjeux financiers et même politiques rattachés au trafic laissent mal imaginer la reddition des divers acteurs qui tenteront de s'adapter aux modes opératoires développés par l'Armée.

Pour la Zone militaire 5, le combat à mener aura le mérite à terme, de décourager toutes les parties prenantes mais aussi de priver le mouvement rebelle de gites et de zones d'intérêt économique.

Lieutenant-colonel Bocar Fodé DIALLO,
Commandant le 6ème bataillon d'infanterie.

LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE BOIS EN ZONE MILITAIRE N°6

Composante essentielle de la Défense nationale, les Armées restent garantes de la sécurité et de l'intégrité du territoire national. Dans son ordre du jour n°1 du 1er avril 2021, le général de corps d'armée Cheikh WADE, Chef d'état-major général des Armées disait : « Confortées dans leur rôle central dans la défense opérationnelle du territoire nationale, les Armées, force de 3e catégorie, accorderont un intérêt particulier au principe de réversibilité qui leur confère cette capacité à opérer avec les autres Forces de défense et de sécurité, dans l'accomplissement de leurs missions régaliennes ». Cette capacité d'adaptation permet aujourd'hui aux différentes unités de la Zone militaire n°6 de pouvoir s'engager pleinement dans la lutte contre le trafic illicite de bois, tout en observant les mesures dissuasives édictées.

Selon l'article 25-2 de la Charte fondamentale de notre pays, la défense, la préservation et l'amélioration de l'environnement incombent aux pouvoirs publics. A cet effet, ils ont l'obligation de préserver, de restaurer les processus écologiques essentiels, de pourvoir à la gestion responsable des espèces et des écosystèmes, de préserver la diversité et l'intégrité du patrimoine génétique, d'exiger l'évaluation environnementale pour les plans, projets ou programmes, de promouvoir l'éducation environnementale et d'assurer la protection des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes dont les impacts sociaux et environnementaux sont significatifs.

D'ailleurs, le décret n° 2019-110 portant application de la loi n°2018-25 du 12 novembre 2018, portant code forestier, évoque dans ses titres I et II, de la gestion des forêts et de la protection des forêts. A cette disposition normative s'impose la nécessité de mener plus fermement la lutte contre toutes formes d'agressions organisées portant sur les ressources forestières. En tant que composante essentielle de la Défense nationale, les Armées restent garantes de la sécurité et de l'intégrité du territoire national. Et, l'intensification du trafic illicite de bois a imposé aux armées un changement de paradigme, pour apporter une réponse plus efficace à ce phénomène.

En effet, les dernières opérations militaires menées dans les Zones militaires n°5 et n°6 entre 2021 et 2022, ont montré à suffisance l'ampleur de la menace liée au trafic de bois, sur les écosystèmes et surtout sur l'économie sénégalaise. A l'instar des autres forces de défense et de sécurité, les unités de la Zone militaires n°6 ont désormais intégré dans leurs actions et activités opérationnelles quotidiennes, la lutte contre les trafics en tout genre et particulièrement les coupes illicites de bois. Cela leur a permis d'identifier des sites de développement de ces activités illégales, principalement dans les départements de Vélingara et de Médina Yoro Foula. Aujourd'hui, les actions fortes entreprises dans le cadre de la lutte contre cette menace sont perceptibles sous quatre angles.

D'abord au niveau local, des opérations de sensibilisation sont conduites pour faire comprendre aux populations les enjeux liés à la destruction des forêts. La communication est orientée sur des cibles importantes telles que les autorités locales (chefs de village et chef de quartier), coutumière et religieuse, ainsi que les associations de jeunes. Ces derniers servent de relais entre les autorités étatiques et le reste de la communauté. Des résultats probants sont enregistrés dans les localités de Bantancountou et Bantagnel, où les activités de coupe ont drastiquement diminué.

Ensuite, l'identification et la surveillance des sites potentiels de coupe et de trafic de bois. Cette action confère une certaine aptitude à prévenir d'éventuelles actions des trafiquants et d'œuvrer dans la dissuasion. Elles sont conduites généralement, sur la base de renseignements sur des lieux probables de coupe et de regroupement des produits issus de la coupe de bois. Elle a permis de préserver des espaces

forestiers et de restreindre les activités de bandes organisées, notamment dans la zone de Sikoum et Bantancountou, où les patrouilles des unités ont été renforcées depuis le 2e semestre 2022.

Identification site de coupe lisières Forêt de Sikoum

Enfin, et de façon plus dynamique, des actions de présence sont menées pour le contrôle des axes logistiques, des points de franchissement et des pistes villageoises, notamment le long de la frontière avec la Guinée Bissau, autour des forêts classées de Bafata et de Blaz, mais également avec la République de Gambie. C'est dans ce cadre qu'une opération dénommée « opération FAHASS » a été conduite par le commandement de la Zone militaire n°6 dans les secteurs 61 et 62 autour des forêts classées de Pata, de Guimara et de Kayanga, dans la période du 10 au 17 décembre 2020, afin de lutter efficacement contre le pillage des ressources forestières dans la zone de responsabilité. Elle a permis de neutraliser un nombre important de trafiquants et de cargaisons.

Parallèlement, un soutien conséquent est apporté aux autres Forces de défense et de sécurité dans la lutte commune contre cette menace, qui pèse sur les forêts de la Casamance situées en Zone militaire n°6. En effet, les unités déployées dans les secteurs 61 et 62 apportent leur concours aux unités du Service des Eaux et Forêts situées dans les régions de Kolda et de Sédhiou. La faiblesse de leur armement fait qu'elles sont souvent la cible de populations autochtones, héritières d'une longue tradition de coupe de bois et de trafics de produits tirés de la forêt.

Le vendredi 22 avril 2022, une patrouille mixte composée des militaires de la ZM6, des éléments des Eaux et Forêts et un détachement de la compagnie de gendarmerie de Kolda a été conduite dans la commune de Ndorna, précisément dans la forêt de Guimara, autour des localités de Soubalde, Bognago, Koniaring, Thiety, Saré Alette, Sinthian ousseynou, Tanconfara, Sinthian Seck, Tougoude, Saré mady et Ndorna. L'objectif était de déceler toute activité illicite de trafic de bois et de produits prohibés et de faire une action de présence dans la forêt de Guimara et dissuader les trafiquants. Par ailleurs, le 22 août 2022, l'intervention des militaires du poste de Médina Yoro Fulah a permis de séparer des agents des Eaux et forêts aux prises avec des jeunes en furie dans le village de Saré Pathé, dans la commune de Badion, à l'Est de Médina Yoro

Fulah, situé sur la frontière avec la Gambie. Cette altercation en dit long sur la difficulté de convaincre certaines populations à abandonner certaines pratiques. Aussi, faudrait-il signaler les initiatives locales, comme les comités de veille, installées dans certaines localités dans le Secteur 62, notamment à Bafata, qui sont des sentinelles dans le cadre de la lutte contre le grand banditisme et les trafics illicites. Leur collaboration avec les unités de la Zone concourt à renforcer le dispositif mis en place.

En définitive, la posture du commandement de la Zone militaire n°6 reste alignée sur les orientations du Chef d'état-major général des Armées, qui ne veut laisser aucun espace à des bandes criminelles qui écument les pauvres citoyens, détruisent les forêts et agressent l'économie nationale.

Une présence accrue des forces a fini de convaincre les différents trafiquants de l'engagement ferme des autorités militaires de la Zone militaire n°6 à combattre par tous les moyens, les activités liées au trafic de bois sur toute l'étendue de la zone d'action.

Cet engagement se traduit par la conduite d'actions de lutte contre le trafic illicite de bois et l'appui aux autres forces de défense et de sécurité dans le cadre de cette lutte, qui d'une mission contingente, est devenue une mission opérationnelle pour les Armées.

Chef de bataillon Daouda FAYE
Commandant le 34ème bataillon d'infanterie

LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE CLANDESTIN EN ZONE MILITAIRE N°4

« Le Sénégal reste un îlot de stabilité dans un océan d'instabilité » disait Bakary SAMBE, directeur de « African Center for Peace Studies (ACPS) » (Dakar, Niamey).

La situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest notamment dans cet océan d'instabilité à laquelle Monsieur SAMBE fait allusion, est marquée par l'expansion des groupes extrémistes violents vers les pays du littoral. Dans ce contexte, la situation sécuritaire dans le sud-est du Sénégal frontalier du Mali, demeure une préoccupation. En effet, caractérisées par une importante concentration d'activités aurifères, tant industrielles qu'artisanales, les régions de Kédougou et de Tambacounda recèlent un ensemble de vulnérabilités pouvant faciliter l'implantation de groupes terroristes, et leur accès à d'importants moyens humains et financiers. Ceci à travers l'exploitation clandestine de l'or qui constitue un écosystème de criminalité favorable à l'infiltration de cellules dormantes ou d'armes et de produits dangereux, car regroupant des centaines de jeunes aventuriers venus de pays de la sous-région. Cette activité qui constitue la principale source de revenus des populations frontalières, en particulier dans la région de Kédougou, constitue une menace majeure car difficiles à contrôler.

Site clandestin de bountou demantelé pendant opération lafia

A ce titre, la Zone militaire n°4 s'est résolument engagée dans la préservation des ressources naturelles en mettant l'accent sur la lutte contre l'orpaillage clandestin qui favorise l'insécurité transfrontalière et la dégradation du milieu naturel du fait de ses corollaires néfastes à l'environnement. Surtout, en raison des conséquences induites par cette activité, qui fait de ce milieu un terreau fertile que pourraient exploiter les groupes armés terroristes pour étendre leur influence vers l'intérier de notre territoire.

Pour s'en convaincre, il convient d'abord de faire un état des lieux pour ressortir toute la problématique sécuritaire liée à l'exploitation frauduleuse de l'or, ensuite décliner l'ensemble des dispositions prises par la Zone militaire 4 pour éradiquer le phénomène et protéger cette ressource. Et enfin, mettre en exergue le bilan obtenu au cours des dernières années et les mesures envisagées pour une prise en compte inclusive de ce fléau.

I. L'ORPAILLAGE CLANDESTIN, UN FACTEUR DE VULNERABILITES MULTIFORMES…

Le caractère informel de l'orpaillage, et la commercialisation clandestine de l'or figurent parmi les vulnérabilités majeures qui pèsent sur cette partie orientale du Sénégal. Cette activité incontrôlée est susceptible de constituer un terreau fertile pour le djihadisme, la criminalité organisée, sans occulter la menace pour l'environnement.

11. L'orpaillage clandestin peut favoriser le financement de l'extrémisme violent

Force est de constater aujourd'hui que l'exploitation aurifère demeure une source de financement des groupes extrémistes violents en Afrique de l'Ouest. Selon une récente étude conjointe de l'Institut d'études de sécurité (ISS) et du Centre des hautes études de défense et de sécurité (CHEDS) , sur le risque de propagation de l'extrémisme violent au Sénégal, « l'absence de traçabilité des ressources, tant celles qui financent l'activité aurifère que celles qui découlent de la commercialisation de l'or extrait, alimente les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ». Il est à noter que dans les régions de Tambacounda et de Kédougou, seuls trente-cinq (35) sites sont officiellement autorisés. Mais en réalité, il existe aujourd'hui plus d'une centaine de sites clandestins qui s'activent dans la zone, constituant ainsi une importante manne financière dont la destination et la finalité restent inconnues. A Kédougou, la situation socio-économique a peu évolué, le taux de pauvreté s'établissant à 62 % en 2021. De plus, les groupes extrémistes pourraient exploiter le sentiment d'exclusion que ressentent les populations résultant d'un taux de pauvreté élevé dans cette région pour se créer un ancrage au sein de la jeunesse désœuvrée et désemparée.

En somme, l'exploitation illicite de l'or en zone militaire n°4 constitue non seulement un terreau fertile pour les groupes extrémistes, mais expose la zone à toutes sortes de trafics et de banditisme.

12. Cette activité peut fertiliser les trafics en tous genres et la criminalité organisée…

Aujourd'hui, les régions de Kédougou et de Tambacounda, qui bordent leur sœur de Kayes du côté malien, sont soumises à une pression sécuritaire croissante. Cette dernière est liée aux multiples trafics qui se déroulent dans cette zone, à la criminalité organisée, au banditisme, à la prostitution.

Les importants flux migratoires et financiers que génère l'orpaillage entraînent des dynamiques conflictuelles et favorisent plusieurs types de trafics tels que la drogue, le chanvre indien, les armes de petits et moyens calibres, les médicaments, les produits liés à l'exploitation de l'or (mercure, cyanure, explosif, mèches lentes, détonateurs). Les récentes

Contrôle de zone axe BROU BROU - DIALOKOTOBA

saisies du service régional de la douane et de la compagnie de gendarmerie de Kédougou corroborent l'existence de ces trafics : deux (02) pistolets automatiques de 09 mm et des munitions saisies par la douane en date du 31 août 2022 ; quatre-vingt-neuf (89) explosifs et dix (10) détonateurs saisis par la Gendarmerie en date du 21 septembre 2022.

En outre, l'orpaillage attire le grand banditisme qui se matérialise par l'accroissement des crimes, des braquages et des coupeurs de route. Ainsi, dans la nuit du 07 juillet 2021, deux (02) personnes ont été abattues par une bande de coupeurs de route dans le village de Djindi, situé dans l'arrondissement de Bandafassi, à seulement quinze (15) km de la commune de Kédougou.

De plus, la zone est aujourd'hui confrontée au trafic d'êtres humains sous la forme de proxénétisme qui consiste à importer des filles des pays de la sous-région (Burkina, Nigeria, Sierra Léone, Libéria, Ghana, Mali…) en leur promettant du travail au Sénégal. En fin, celles-ci se retrouvent involontairement dans des réseaux de prostitution à grande échelle dans les sites d'exploitation de l'or à l'Est du pays, alimentant ainsi la criminalité.

Au bilan, l'exploitation clandestine de l'or stimule toutes sortes de trafics structurés autour de réseaux nationaux et transnationaux qui constituent une menace directe à la paix et à la stabilité dans cette partie Est du Sénégal. Au-delà de cette menace, les conséquences de l'exploitation de l'or sont alarmantes pour l'écosystème.

13. …et endommage l'environnement

« Qui veut de l'or va à sa recherche » dit l'adage. La recherche effrénée du métal précieux a fini par laisser une marque très visible à savoir la dégradation de l'environnement qui menace l'un des plus riches écosystèmes du pays. Même si des garde-fous sont mis en place, les activités d'exploration et d'exploitation artisanale s'intensifient de jour en jour. Et loin d'être synonyme de bonheur et de prospérité, la recherche de l'or continue de provoquer des dégâts inestimables aussi bien sur la flore, la faune que les eaux notamment celles de la Falémé, avec une

possible détérioration de l'état de santé des populations. En effet, les orpailleurs dans leur recherche aveugle de l'or, coupent les arbres, détruisent la végétation, contribuant au déboisement, à la dégradation des sols et à la pollution de l'air.

Il s'y ajoute la dégradation de la planimétrie avec la création de vastes étendues de trous béants creusés et abandonnés par les orpailleurs clandestins. Cet état de fait transforme la physionomie du terrain, limite considérablement la mobilité des unités des Forces de défense et de sécurité au niveau des zones d'orpaillage.

Ainsi, il convient de reconnaitre que l'exploitation clandestine de l'or expose les régions du Sénégal à des vulnérabilités multiformes. Conscientes du phénomène, les Armées via, le commandement de la zone militaire n°4 ont adopté une série de mesures préventives et répressives.

II…A FINI D'IMPOSER AUX ARMEES UNE REVERSIBILITE ET UNE REACTIVITE…

Pour faire face à ces vulnérabilités, la zone militaire n°4 a mis en place une panoplie de mesures préventives, dissuasives et répressives. Celles-ci sont en parfaite adéquation avec toutes les missions conjoncturelles reçues par le commandant de zone.

Démantèlement du site de BOUNTOU

Pour rappel, l'intention du COMZONE est de déployer en permanence un dispositif cohérent et robuste de contrôle sur toute l'étendue de sa zone de responsabilité, tout en aménageant une forte capacité d'intervention déconcentrée, aux fins d'une prise en compte au plus tôt de toute menace aux frontières. Dans cette optique, ses missions conjoncturelles se déclinent comme suit :

- lutter contre le grand banditisme dans les zones aurifères ;

- lutter contre les organisations extrémistes violentes

- lutter contre l'exploitation et le trafic illicite des ressources naturelles ;

- mener des actions civilo-militaires.

21. Des dispositions préventives

Elles concernent d'une part l'ensemble des actions entreprises en amont pour éviter l'exploitation frauduleuse des ressources aurifères ; et d'autre part, toutes les démarches passives pour mettre fin à cette exploitation.

Ces mesures préventives sont prises à deux niveaux: d'abord au niveau opératif avec le commandant de zone qui a mis en place un réseau efficace de renseignement pour anticiper sur de possibles créations de sites d'exploitation, un ensemble de comités de veille et de surveillance dans les différentes localités en liaison avec les autorités locales et administratives. Ensuite, au niveau tactique avec la présence régulière et dissuasive des unités des 34ème et 4ème Bataillons d'infanterie sur le terrain par des patrouilles, des actions de présence et des nomadisations. Pendant ces activités opérationnelles, des sensibilisations sont menées par les militaires au profit des élus locaux, des chefs coutumiers, des jeunes, des associations féminines, des cadres vivant dans ces localités. Ils en profitent pour mener des actions civilo militaires.

Dès que l'implantation d'un site clandestin est signalée, les responsables du site sont contactés pour une régularisation au plus tôt auprès des services techniques, sous peine de démantèlement au bout d'un délai de quarante-cinq jours. Toutefois, les sites d'orpaillage situés sur la ligne frontalière sont systématiquement démantelés.

22. Des mesures actives

Pour faciliter la mise en œuvre de ces mesures et lutter efficacement contre l'exploitation clandestine de l'or, la zone 4 a adopté un dispositif de veille permanent grâce au déploiement de sections en points d'appui le long de la frontière Est. Ce déploiement est complété par l'action des sections mobiles dites itinérantes qui patrouillent dans les zones aurifères et contrôlent ainsi es espaces lacunaires.

En plus de ce dispositif de veille, la Zone militaire n°4 organise régulièrement des opérations de sécurisation conjointement avec la Gendarmerie et les autres forces de sécurité des régions de Tambacounda et de Kédougou afin de lutter contre l'exploitation illicite des ressources naturelles, plus particulièrement contre l'orpaillage clandestin. Lors de ces opérations, tous les sites retrouvés dans la zone d'action sont systématiquement démantelés, le matériel saisi et le personnel interpelé à des fins d'identification. Ce qui a permis de faire baisser considérablement les activités d'orpaillage clandestin dans la région de Kédougou.

En outre, pour prévenir des situations opérationnelles impromptues, la zone a mis en place des détachements d'intervention rapide (DIR) permanents au niveau de toutes les places d'armes. Ces détachements en disponibilité opérationnelle (DO) sont capables d'intervenir dans de brefs délais pour faire face aux situations d'urgence opérationnelle.

23. Des facteurs de succès

C'est l'ensemble des conditions décisives ou des mesures prises pour faciliter l'exécution de la mission dévolue aux unités de la zone. Certes, ils interpellent les militaires au premier plan, mais aussi tous les autres acteurs concernés par la sécurisation de la Zone et la préservation des ressources. Il s'agira pour les Forces armées :

- de garantir une présence permanente dans les secteurs de responsabilité par des patrouilles, des nomadisations et des opérations dans les zones aurifères ;

- de mettre en place un réseau de renseignement performant pour garantir une posture opérationnelle anticipative ;

- de renforcer l'aptitude opérationnelle des unités par l'entrainement et la conduite régulière d'activités de sécurisation.

Quant aux acteurs non militaires, il s'agira de mettre en œuvre une dynamique impliquant les populations locales, les services étatiques ainsi que les exploitants industriels afin de dégager des pistes de solutions concertées pour une formalisation et une restructuration de l'orpaillage traditionnel, aux fins de sa conformité avec les exigences de sécurisation de la Zone.

III…CATALYSEURS DE RESULTATS PROBANTS ET D'UNE AMBITION MARQUEE.

En dépit des résultats positifs obtenus dans cette lutte contre l'exploitation clandestine de l'or, les Armées continuent de réfléchir sur des moyens, des stratégies et des paradigmes à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour annihiler les menaces liées à l'orpaillage clandestin.

31. Bilan d'étape

Entre 2021 et 2022, la zone militaire N°4 a réalisé un bilan très satisfaisant dans la lutte contre l'orpaillage clandestin. A ce titre, plusieurs démantèlements de sites d'orpaillage illicites et de saisi de matériels ont été opérés lors d'opérations conjointes de sécurisation surtout dans le département de SARAYA :

• OPERATION SENOUYA JUIN 2021: 5 sites d'orpaillage clandestins démantelés et 377 personnes étrangères sans aucune pièce d'identification interpelées ; 1 véhicule Toyota double cabine, 1 moto 137 groupes électrogènes, 31 marteaux piqueurs saisis 80 cracheurs et 6 pompes à eau ont été saisis et remis à la gendarmerie.

• OPERATION NIOKOLO OCTOBRE 2021: Trois (03) sites d'orpaillage ont été découverts et démantelés dans les villages de ANABIKO (GV 76-22), PETEWOL (GV 7723), NIARABOUROU (GV 77-25).

• MANŒUVRE LAFIA DECEMBRE 2021 : Trois (03) sites d'orpaillage démantelés grâce à la posture de réversibilité des unités engagées, vingt-cinq (25) motos-pompes, trente (32) panneaux solaires, deux (02) moto et divers matériels d'orpaillage saisis.

• OPERATION BARANDI FEVRIER 2022 : Durant cette opération de ciblage dans le département de SARAYA, beaucoup de sites d'exploitation clandestins ont été démantelés dont ceux de KENIEKENIEBANDING (JQ 85-75). A cette occasion, cent et une (101) personnes ont été appréhendées dont soixante-deux (62) maliens. Le matériel saisi s'établit ainsi : 38 Motocyclettes, 04 tricycles, 01 groupe électrogène, 05 cracheurs, 09 sondes électromagnétiques, 02 pompes à eau.

• En avril 2022, lors d'une activité de Reconnaissance sur la frange frontalière Est, le 34e Bataillon a procédé au démantèlement des sites d'orpaillage de MOURAN (KQ 14-64), de MOUSSALA (KQ 28-58), de KOLIYA (QK 36-36) et de FARANDING (KQ 36-43), dans le département de SARAYA.

• En août 2022, le site de KOULOUMINDI (KP 39-70) a été démantelé avec une saisie importante de matériels : 18 groupes électrogènes, 10 pompes à air, 14 marteaux piqueurs, 03 pompes à eau, 03 panneaux solaires, 05 batteries de 12 volts.

Ce bilan étant loin d'être exhaustif, la zone 4 est plus que déterminée à mettre un terme à ce phénomène qui constitue une menace majeure à la sécurité et à la stabilité.

32. Perspectives

Afin d'optimiser la lutte contre l'exploitation clandestine de l'or, la zone militaire N°4 mise sur l'intégration de toutes les FDS, l'occupation permanente du terrain et le renforcement des capacités opérationnelles.

D'abord concernant l'intégration des FDS, la zone ambitionne de mettre sur pieds un cadre formel de partage du renseignement, en vue d'appuyer l'action permanente de sécurisation des Forces, surtout pour faire face efficacement aux urgences sécuritaires.

Ensuite, pour mieux contrôler les zones aurifères, le commandement de la zone envisage de procéder au renforcement du maillage en couvrant les espaces lacunaires. A ce titre, il est prévu :

• le renforcement de la protection des postes militaires et l'amélioration du dispositif de contrôle ;

• le rapprochement des unités d'intervention au plus près des zones vulnérables ;

• la capacitation des unités sur des modules spéciaux;

Enfin, pour accroitre les capacités opérationnelles, d'importants moyens seront mis à la disposition de la Zone. Il s'agit notamment de vecteurs aériens pour

combler les gaps capacitaires en termes de rapidité d'intervention et d'acquisition de renseignement.

Par ailleurs, en relation avec les autorités administratives et les différents acteurs étatiques intervenant dans cette activité, des programmes spécifiques portés sur la sensibilisation et l'encadrement des populations locales seront conduits dans le but de formaliser l'orpaillage artisanale et mieux contrôler l'exploitation de l'or dans les régions de Tambacounda et de Kédougou.

CONCLUSION

En définitive, force est de reconnaitre aujourd'hui le rôle joué par la Zone militaire n°4 dans la préservation de nos richesses naturelles à travers la lutte contre l'orpaillage clandestin, qui constitue un défi sécuritaire de premier plan à cause de ses corollaires dans l'espace sous-régional.

Toutefois, en dépit du contexte sécuritaire versatile qui prévaut dans ce voisinage ouest-africain, la situation dans la partie sud-est du pays reste sous contrôle. Le commandement de la zone militaire n°4 s'est résolument engagé dans une posture opérationnelle dynamique et anticipative, avec une mise en place d'un dispositif de veille efficient, un bon maillage du territoire mais également des actions combinées avec les Forces de défense et de sécurité.

Au demeurant, le maintien en condition opérationnelle des unités et la défense de l'intégrité du territoire reste toujours une priorité pour le commandement. Aussi, inéluctablement, la réversibilité et la modularité nécessaires à l'action efficace des formations de la zone se concrétisent crescendo par la mise en place de moyens et la prise de décisions anticipatives, qui permettent de faire face à toute menace, en tout temps.

Capitaine Abdoulaye Bassa DIALLO,
Chef du bureau entrainement de l'EMAT.

LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES, UNE DIMENSION DE L'« OPÉRATION NORD BIGNONA 2022 »

Socle principal de la défense globale, les Forces armées sénégalaises participent à la protection de la nation et à la défense de ses intérêts en tout temps et en tous lieux. Cette défense, parce qu'elle se veut globale, englobe plusieurs domaines parmi lesquels la défense civile, la défense militaire, la défense économique, la défense culturelle, la défense sanitaire et la défense environnementale. Dans ce sillage, l'intégration de la protection des ressources naturelles s'est très tôt définie comme un enjeu majeur des missions permanentes de l'Armée de terre.

En réalité, celle-ci s'est toujours inscrite dans la lutte contre le trafic de bois qui constitue un pan entier de la protection et de la préservation de l'environnement.

Les missions conjointes effectuées notamment en zones militaires n°5 et 6 par l'Armée de terre en coordination avec les agents des eaux et forêts, ont servi de cadre d'exécution de cette orientation. Elle se manifeste aussi en Zone militaire n°4 par les opérations de sécurisation contre les pratiques d'orpaillage artisanal, qui sont très nocives pour l'environnement. Cette pratique, met en œuvre des substances toxiques comme le nitrate qui polluent fortement l'environnement. De plus, les opérations menées par les Armées sénégalaises, telle que la récente ***« Opération Nord Bignona 2022 »***, prenant en compte la lutte contre le trafic du bois comme l'un des objectifs majeurs, confirment l'importance de la protection des ressources naturelles dans la politique de défense du Sénégal.

L'Opération Nord Bignona 2022, qui s'est déroulée dans la période du 27 février au 31 mai 2022, a mis en œuvre d'importants moyens humains et logistiques pour la réussite des objectifs assignés. Les principaux objectifs étaient d'abord, de démanteler les bases rebelles du mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC) installées sur la partie Nord de la Casamance. Ensuite, de porter un coup d'arrêt au trafic de bois développé à travers un important réseau de contrebandiers s'appuyant sur une complicité, voire une étroite collaboration avec les bandes armées.

En effet, les bandes armées actives dans cette partie du pays, en particulier dans la zone frontalière avec la Gambie, s'adonnent à diverses activités illicites lucratives parmi lesquels le trafic du bois comme l'une des principales sources de financement. Cette pratique au détriment de la flore a connu une ampleur exponentielle qui menace l'écosystème dans cette partie de la Casamance. C'est pourquoi l'éradication de ce trafic figurait parmi les objectifs assignés aux unités engagées dans cette opération.

Fort de cette volonté politique, le commandement a initié l' « Opération Nord Bignona 2022 », en engageant quatre GTIA (A, B, C et D) soutenus par des unités d'appui avec la participation de l'Armée de l'air. Cette opération qui s'est déroulée sur quatre mois pour les principales actions, a connu un franc succès et a atteint les objectifs visés. Elle illustre l'interopérabilité des Armées sénégalaises à travers une manœuvre interarmes et interarmées bien coordonnée faisant intervenir les unités au sol, bénéficiant d'un soutien logistique et d'un appui aérien conséquents. Elle a permis de conquérir plusieurs bases rebelles et points d'observation, en plus de démanteler un vaste réseau de trafic de chanvre indien et enfin, de circonscrire de façon conséquente le trafic de bois.

La prise en compte de la protection des ressources naturelles révèle une fois de plus, la réversibilité dont l'Armée de terre fait preuve, par une adaptation permanente de ses missions et par une intégration parfaite des autres armées dans la mise en œuvre de sa vocation « ***Entraîner- Instruire- Vaincre*** ».

Colonel Mohamadou Abdoulaye SYLLA
Adjoint Operations, Zone Militaire N°7

FORCES ARMEES ET RESSOURCES NATURELLES NATIONALES

La mission des forces armées consiste principalement à défendre l'intégrité territoriale d'un Etat. En effet, si en sciences politiques le territoire constitue un trépied pour définir un Etat, cela démontre à suffisance le caractère vital du territoire dans le cadre existentiel d'un Etat. Aussi, les guerres mondiales ainsi que l'essentiel des conflits passés, comme contemporains relèvent ou portent sur la préservation d'un espace territorial.

Pourtant, malgré la poussée démographique à l'échelle planétaire le problème majeur est moins une affaire de cadre de vie pour les hommes que de potentialités que renferme un territoire.

Ceci pose avec acuité la problématique des enjeux mais aussi des opportunités que procurent les ressources naturelles aux hommes.

En fait, les Forces Armées constituent la membrane protectrice d'un système d'approvisionnement des ressources nourriceries d'un Etat. Ainsi, elles offrent les conditions de stabilité nécessaires qui permettent d'instaurer un environnement stable pour tirer sereinement profit du don de la nature.

En effet, les armées participent activement à la protection de l'environnement, à la préservation des ressources mais aussi garantissent l'instauration d'un environnement sécuritaire idéal aux fins d'une exploitation optimale des ressources naturelles.

Le contexte de régulations contraignantes des règles imposées aux Etats engage et affecte les armées plus que tout autre acteur au sein de l'Etat. Cette situation est due à l'esprit de discipline militaire qui demande que l'institution militaire s'adapte aux exigences politiques qui, en principe, mettent en avant l'intérêt national ainsi que les engagements internationaux. Sous ce registre, un chef d'état-major de l'Armée de l'Air orienterait son chef des opérations à l'optimisation de la simulation pour atténuer la réduction demandée à son Etat sur l'émission de gaz à effet de serre. De même, le directeur du matériel des armées veillera au recyclage de tout déchet polluant tel que

les huiles mortes. Ces pratiques au niveau tactique font du militaire un exécutant par excellence des orientations stratégiques relatives à la préservation de l'environnement ainsi que des ressources qui y proviennent.

En plus, la sécurité demeure le gage d'un développement économique certain. Sous ce registre, le rôle que jouent les armées dans la sanctuarisation du territoire national n'est plus à démontrer. La veille permanente ainsi que la sécurité intérieure assurées par les forces armées contribuent à l'instauration d'un climat de confiance favorisant l'investissement ainsi que l'exécution des programmes de développement basés sur l'exploitation règlementée des ressources naturelles. A ce titre, le travail remarquable sur les sites d'orpaillages, la préservation des forêts contre les coupes illicites de bois aussi bien que la présence dissuasive dans les zones reculées, constituant des terreaux fertiles au banditisme, constituent de parfaites illustrations.

De surcroit, les enjeux de souveraineté reposent essentiellement sur l'effectivité de la protection de ses ressources. Cette donne justifie l'existence d'une armée dans tous les Etats. Soit l'Etat en question se dote d'une armée ou une armée étrangère s'y établit et le plus souvent pour assurer l'exploitation manifeste ou camouflée des ressources de l'Etat occupé. L'histoire du monde est dite militaire en ce sens que la force militaire a toujours été l'instrument permettant aux Etats d'exister ou de s'accaparer de ressources d'autres Etats. L'intérêt est d'ordre existentiel du fait qu'il s'agit de préserver les moyens de subsistance d'un Etat pour ne pas dire ses moyens de survie.

En définitive, les forces armées trouvent essentiellement leur nécessité dans la préservation des ressources naturelles. Ces dernières constituant une source de convoitise, un risque potentiel d'instabilité sociale et la sève nourricière des Etats demandent à être préservées et protégées. Pour y arriver, les Forces armées restent le bras armé des Etats pour y veiller à tout prix.

Lieutenant de vaisseau Casemir Ndigue FAYE,
Commandant l'EDIC «Karabane»

MARINE NATIONALE ET PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

L'exploitation durable des ressources offertes par la mer est au cœur des enjeux de développement de tous les pays côtiers, particulièrement ceux en voie de développement. Pour le cas du Sénégal, elle est vitale pour l'atteinte des objectifs économiques et stratégiques fixés. Les perspectives prochaines d'exploitation de gaz et de pétrole placent le Sénégal à un tournant essentiel de son histoire, avec un rôle prépondérant pour la Marine, **« bras armé de l'Etat en mer ».**

L'exploitation durable des ressources offertes par la mer est au cœur des enjeux de développement de tous les pays côtiers, particulièrement ceux en voie de développement. Pour le cas du Sénégal, elle est vitale pour l'atteinte des objectifs économiques et stratégiques fixés.

En effet, avec un espace maritime regorgeant d'importantes ressources naturelles, le développement de

l'économie bleue est pour le Sénégal un levier central de croissance pour la concrétisation des ambitions d'émergence du pays.

L'abondance biologique en mer favorisée par le phénomène d'upwelling au large des côtes sénégalaises fait du secteur de la pêche un secteur essentiel de l'économie nationale, en plus de jouer un rôle primordial dans la sécurité alimentaire et le développement social du pays.

En outre, les perspectives prochaines d'exploitation de gaz et de pétrole placent le Sénégal dans un tournant décisif de son histoire économique.

Dans un tel contexte, la protection des ressources offshore revêt un caractère vital pour l'épanouissement de la nation. C'est pourquoi, l'Etat du Sénégal demeure résolu à assumer ses responsabilités et à poursuivre sa politique en faveur de la sauvegarde de ses intérêts en mer.

A ce titre, dans la mise en œuvre de cette ambition politique, la Marine nationale se voit attribuer un rôle majeur en sa qualité de « bras armé de l'Etat en mer ». En effet, dans l'exécution de sa mission régalienne de défense économique et consciente des enjeux sécuritaires en mer, la Marine nationale participe activement à la protection des ressources naturelles dans l'espace maritime. Elle se traduit par une contribution significative à la préservation des ressources halieutiques, la surveillance des champs d'exploration et l'exploitation des ressources d'hydrocarbures et par la lutte contre la pollution maritime.

Le contexte de l'espace maritime ouest africain, y compris dans les eaux sénégalaises, est d'abord caractérisé par la persistance de défis et menaces réels et potentiels qui pourraient se traduire par des pertes massives et des dommages économiques catastrophiques pour les Etats.

L'exploitation prochaine des ressources gazières et pétrolières fait accroitre le risque de pollution par déversement d'hydrocarbures, réelle menace pour la faune et la flore maritimes. A côté de cela, la pêche illicite non déclarée et non règlementée (INN) génère des pertes économiques colossales en plus de provoquer la raréfaction des ressources halieutiques. De plus, les voies maritimes restent un espace privilégié de toutes sortes de trafics comme le trafic de bois, le soutage illégal de produits pétroliers, les actes de violence prompts à entraver une exploitation durable des ressources naturelles.

Face à ces défis et menaces, l'action de la Marine nationale consiste à apporter une réponse cohérente en phase avec les réalités institutionnelles et opérationnelles liées à l'exploitation des ressources maritimes.

De façon globale, il s'agit d'œuvrer à préserver un environnement maritime sécurisé et apaisé, favorisant une gestion et une exploitation durable du patrimoine marin. Cela suppose l'adoption d'une posture opérationnelle efficace, à même de faire respecter les dispositions règlementaires relatives aux différentes politiques sectorielles dans le domaine maritime.

Afin de favoriser la conservation, la gestion et l'exploitation des stocks halieutiques, la Marine nationale participe activement à la surveillance des activités de pêche. En liaison avec les structures impliquées dans la surveillance de la pêche comme la Direction de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP) ou la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), la Marine nationale assure une présence permanente en mer dans l'optique de faire respecter les dispositions du code de la pêche maritime. A ce propos, un effort particulier est consenti pour assurer des patrouilles fréquentes au niveau des zones d'intérêt comme les zones de pêche protégées (ZPP), les Zones d'immersion de récifs artificiels (ZIRA) ou encore les aires marines protégées (AMP) afin de favoriser un renouvellement perma-

nent des stocks de poissons.

A titre illustratif, des résultats probants ont été notés au premier semestre de l'année 2022 avec près de 181 navires de pêche contrôlés dont 11 arraisonnés pour diverses infractions.

Par ailleurs, à travers une collaboration fructueuse avec le centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) matérialisée par l'armement en partie de l'équipage du navire de recherche halieutique ITAF DEME, la Marine nationale participe aux campagnes d'évaluation des stocks et d'observation de l'habitat marin pour l'ajustement des politiques de gestion durable des ressources halieutiques

D'autre part, consciente des enjeux sécuritaires inhérents à l'intégration prochaine du Sénégal dans le cercle restreint des pays producteurs de gaz et de pétrole offshore, la Marine nationale adapte sa posture pour contribuer de façon efficace à la protection des intérêts de la nation dans ces activités hautement stratégiques. A ce propos, la sécurisation des sites d'implantation des gisements occupe une place centrale dans l'action globale du dispositif naval. Le protocole tripartite pour la sécurisation du champ Grand Tortue Ahmeyim (GTA) témoigne d'ailleurs de l'intérêt porté à cette question primordiale de la préservation des ressources d'hydrocarbures dans la Zone économique exclusive (ZEE) sénégalaise. En effet, la Marine nationale, en collaboration avec la Marine mauritanienne et la compagnie British Petroleum Sénégal Investment limited (BPSIL), mène à ce niveau des patrouilles conjointes afin de dissuader et interdire tout acte qui pourrait compromettre le bon déroulement des activités d'exploration et d'exploitation.

Il convient également de rappeler que conformément à la réglementation en vigueur, un officier de marine embarque systématiquement en qualité de chef de mission à bord des navires étrangers autorisés à effectuer des activités d'exploitation, d'exploration ou de recherches scientifiques dans les eaux sous juridiction sénégalaise. Cette disposition permet de mieux veiller au respect des intérêts du pays en mer.

Enfin, en application de la convention des Nations-Unies sur le droit de la mer qui attribue la responsabilité des Etats pour la protection du milieu marin, la Marine nationale œuvre aux côtés d'autres institutions nationales à lutter contre les risques de pollution maritime. Cette menace réelle qui pourrait négativement affecter la biodiversité marine et compromettre la gestion globale des ressources offshore, est une préoccupation majeure prise en compte dans les missions de l'outil naval. C'est pourquoi le recensement et l'amélioration des capacités d'intervention et la mise à jour des qualifications opérationnelles à ce sujet sont régulièrement recherchés afin d'apporter une participation significative dans la mise en œuvre du plan national de lutte contre la pollution maritime (POLMAR).

En définitive, en cohérence avec sa devise « En mer pour la Patrie », la Marine nationale, à côté de ses missions purement militaires, s'érige en institution sentinelle pour la préservation des ressources naturelles en mer. Elle s'insère dans le dispositif national dans une logique d'approche concertée, pour apporter sa contribution en faveur d'une exploitation durable des richesses du milieu marin. L'importance croissante des enjeux liés à l'économie bleue présage une persistance des menaces citées supra, qui pourraient parfois être empreintes d'un caractère plus ou moins violent. Pour continuer à y faire face, il serait primordial d'accroitre les capacités opérationnelles et le potentiel naval.

Capitaine Cheikh Saad bou GUEYE
Armée de l'air

Collaboration entre l'Armée de l'air et la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches

Les secteurs d'activité maritime ont toujours été naturellement confrontés à plusieurs défis principalement inhérents à l'accessibilité et à la maîtrise d'un milieu qui se veut extrêmement large de par ses étendues, et complexe par sa nature. Le domaine de la pêche en particulier joue un rôle essentiel au Sénégal de par sa contribution globale à l'activité économique et à la vie sociale du pays. Cependant le secteur traverse une crise accentuée par la raréfaction des produits halieutiques malgré un besoin toujours croissant et des techniques de pêche de plus en plus performantes.

L'essor de ce secteur, composante capitale de l'économie nationale dépend foncièrement d'une bonne maîtrise des activités qui y sont menées. Toute infraction doit faire l'objet d'une poursuite et éventuellement d'une sanction afin de ne pas voir les ressources dilapidées, dans ce sens, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de Mondego-Bay prévoit en son article 73 : ***« dans l'exercice de ses droits souverains d'exploration, d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources biologiques de la zone économique exclusive, l'Etat côtier peut prendre toutes mesures, y compris l'arraisonnement, l'inspection, la saisie et l'introduction d'une instance judiciaire, qui sont nécessaires pour assurer le respect des lois et règlements qu'il a adoptés conformément à la Convention ».***

Pour autant, gérer pas moins de sept cent (700) kilomètres de côtes sur une profondeur en haute mer de plusieurs centaines de kilomètres correspondant à la zone économique exclusive (ZEE) n'est pas forcément chose aisée. Au vu des étendues à surveiller, du très grand nombre d'embarcations nationales ou étrangères menant des activités lucratives en mer sénégalaise, et surtout des limitations naturelles liées au déplacement en surface et, par conséquent, d'accès à toutes les portions réglementairement sous la juridiction sénégalaise en temps voulu, le vecteur aérien demeure un atout crucial permettant d'apporter une réponse efficace à ces différentes contraintes de temps et d'espace.

En effet, s'affranchissant des contraintes de surface et doté d'une vitesse de déplacement d'une autre échelle, l'avion a la capacité cruciale de couvrir, en quelques heures, de très vastes étendues. De plus,

profitant de la troisième dimension, il devient plus facile d'appréhender le contenu des embarcations de surface, de déceler le type d'activité menée, et plusieurs autres détails parfois nécessaires à une surveillance efficiente. L'on peut rajouter à cela le caractère discret que peut offrir la surveillance en vol, par rapport à une approche dans la latéralité.

Ainsi, dans le cadre des missions régaliennes de l'Etat en mer, des activités sont conduites conjointement entre l'Armée de l'air et la Direction de la surveillance et de la protection des pêches afin de préserver les ressources halieutiques et lutter contre tous types d'acte frauduleux visant une exploitation non régulière. En effet, depuis plusieurs années, la volonté de mettre en place un canevas à travers lequel une surveillance des activités de pêche serait effectuée par vecteur aérien a donné lieu à une collaboration grandissante entre les deux entités. Initialement, des missions étaient d'abord assurées par les avions de type Beach craft King air B200 avec comme méthode principale la photographie aérienne. Bien qu'elle puisse permettre d'établir les toutes premières procédures dans la discipline et quelques saisies d'actions illicites en mer, cette méthode s'avérait assez approximative et limitée du fait que plusieurs facteurs extérieurs pouvaient très vite influer négativement la qualité du résultat.

Sans cesse revisitées et améliorées dans un souci de perfectionnement à travers les procédures et techniques, les missions de patrouilles maritimes auront connu une évolution qui a contribué, dans un premier temps, à apporter une réponse dissuasive dans une certaine mesure et même parfois répressive. Bien que toutes les infractions ne puissent pas être constatées directement à partir d'un aéronef, ce dernier demeure néanmoins un vecteur efficace et efficient de surveillance. La patrouille maritime par la composante aérienne peut facilement détecter les infractions suivantes : le transbordement illégal, la pêche sans autorisation, la pêche en zone interdite et des navires avec une balise non fonctionnelle. Les éléments clés nécessaire à une constatation sont l'identité du navire, sa géolocalisation et l'activité illicite en question qui une fois obtenus, permettent d'initier le traitement de l'infraction.

Aujourd'hui, grâce à l'acquisition de nouveaux vecteurs de type MPA (Maritime Patrol Aircraft), ces missions ont connu un renouveau et tendent à se perfectionner avec des outils de plus en plus perfectionnés. En effet, l'avion de type Casa 295 MPA étant équipé d'un radar offre la capacité de détecter des bâtiments en mer sur plusieurs centaines de kilomètres et permet également de procéder par méthodes sélectives grâce à plusieurs affichages et formats possibles. Aussi, la caméra ultra performante dont il est équipé permet en tout temps de voir à de très longues distances avec un niveau de détail des meilleurs les embarcations afin de procéder aux dernières identifications de précision et déceler le type d'activité en cours. Aussi, un des avantages que présente le système de mission de cet avion réside dans sa capacité à enregistrer en imagerie haute définition, sous plusieurs formats, et dans les conditions météorologiques les plus difficiles toutes les images et vidéos des scènes visualisées. Au-delà de permettre une exploitation fiable et facile, cela constitue également une source de preuves tangibles pour l'équipage.

Ce faisant, les agents et inspecteurs de la DPSP aidés par des équipages techniquement bien préparés et conscients des différents enjeux liés au secteur de la pêche, arrivent de mieux en mieux à cerner ce milieu d'activité. Il s'agira en outre d'affuter les procédures de travail afin de les rendre toujours plus adaptées au contexte. Cela contribuera à apporter une réponse pertinente face à des interventions illicites qui ne cessent de se réinventer par la méthode et l'équipement.

Général de division Mamadou GAYE
DFC/MINUSMA

RESSOURCES NATURELLES : FACTEURS DE CONFLITS OU VECTEURS DE PAIX

"Les ressources n'ont qu'une part dans les conflits. Elles en deviennent principalement la source lorsque leur rareté les érige en objet de compétition, tantôt vitale ou jugée telle, tantôt fondée sur la cupidité et l'instinct primaire qui pousse à s'emparer du bien d'autrui. La terre et l'eau, les minerais et les énergies fossiles, les animaux et les plantes constituent un capital, renouvelable ou non dont le partage entre les habitants articule depuis toujours la force et le droit".[1]

Au moment où le partage des ressources naturelles constitue un enjeu crucial de géopolitique planétaire, l'Afrique subsaharienne qui connait une explosion démographique sans précèdent rend exponentielle la demande en ressources vitales. Dans le même temps, cette région qui a été plus marquée par les conflits armés peine paradoxalement à tirer profit de ses économies rentières liées à l'exportation de ses ressources naturelles.

En effet, les rivalités pour l'accès aux ressources naturelles ont pris une dimension nouvelle avec l'emballement de la croissance démographique et la prise de conscience de la finitude de la planète, provoquant une résurgence des thèses malthusiennes.

Conflits et ressources naturelles

Un rapport du programme des Nations unies pour l'environnement avance qu'au cours des trente dernières années, au moins 60% des conflits intra-étatiques ont un lien avec les ressources naturelles et un tiers de ces conflits armés sont répertoriés en Afrique, et la majorité d'entre eux ont un rapport direct avec les productions minières ou pétrolières (Nigeria, Liberia et Sierra Leone, Angola, RDC,

1 *Roland Pourtier (Professeur émérite à l'université Paris -1 Panthéon-Sorbonne) in « Ressources naturelles et conflits en Afrique subsaharienne », bulletin de l'association des géographes, 2012*

Soudan).[2] A ce titre, les expressions très **médiatisées** « Malédictions du pétrole », « Diamants du sang » **expriment ce** relatif lien de causalité. Le pétrole est au cœur des guerres du Biafra et du Congo Brazzaville. En Angola, les revenus du pétrole ont financé le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), et dans sa lutte contre l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) qui de son côté disposait des diamants pour accéder au marché des armes.

Aussi, au **cœur des** déchirements de la région des grands lacs, les tensions internes et régionales, ainsi que les violences armées sont essentiellement attisées par la compétition pour la terre et le contrôle des ressources minières. De même, la zone sénégalo-gambienne et le delta du Niger sont le théâtre de violences similaires. Si les causes et motivations sont multiples, toutes plongent une partie de leurs racines dans les politiques de gestion des ressources naturelles.

Ressources naturelles et processus de paix

Les ressources naturelles peuvent contribuer à l'explosion de violences ainsi qu'à leur prolongation. En Afrique de l'Ouest, la relation entre ressources et conflits a longtemps été illustrée par les guerres civiles du Libéria, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire. Toutefois, les ressources naturelles jouent aussi un rôle crucial dans les processus de paix. Elles peuvent les retarder comme elles peuvent les consolider. La réforme du secteur forestier au Libéria est par exemple souvent citée comme composante fondamentale d'un processus réussi de construction de la paix. **À l'inverse, la lutte pour le contrôle des bénéfices économiques tirés de ressources naturelles comme le diamant, le cacao ou le coton ont constitué un obstacle majeur à la négociation de la paix dans une Côte d'Ivoire divisée en deux de 2002 à 2011.[3]**

Les conflits sur les ressources naturelles et l'environnement sont parmi les plus grands défis de la géopolitique du XXIe siècle. Communément qualifiées de « guerres pour les ressources », ou « biens porteurs de conflits », **selon Michael** Klare, elles sont aussi considérées comme des « ***conflict commodities*** » **par les Nations Unies ou de** « mineral conflicts » **par l'OCDE.[4]** Au Sénégal, si l'exploitation frauduleuse des ressources forestières, notamment du bois, a connu une hausse exponentielle, c'est parce qu'elle a été le pilier de l'économie criminelle entretenue pendant plusieurs décennies par les bandes armées du MFDC.

Ces conflits présentent de graves menaces pour la sécurité humaine, notamment en Afrique subsaharienne et dans la région des grands lacs. Les ressources naturelles et l'environnement peuvent néanmoins servir de vecteurs de paix s'ils sont gérés de manière durable et équitable. En effet, la consolidation de la paix environnementale est devenue une nouvelle frontière dans les études interdisciplinaires. Il offre un cadre conceptuel et opérationnel pour comprendre le potentiel positif de consolidation de la paix des ressources naturelles tout au long du cycle de vie du conflit tout en atténuant les risques potentiels. A ce titre, le Secrétaire général des Nations Unies a rappelé que les ressources naturelles partagées ont toujours été « un catalyseur de la coopération entre les États, les communautés et les peuples ».[5]

2 UNEP, 2009

3 Bruno Hellendorff « Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest », GRIP,2012/7

4 Michael Klare, professeur d'études pour la paix et la sécurité mondiale au Hampshire College à Amherst, Massachusetts (Etats-Unis)

5 https://news.un.org/feed/view/fr/story/2018/10/1026682

Selon M. Guterres, l'exploitation des ressources naturelles, ou la concurrence pour les exploiter, peut conduire certes à un conflit violent ; de même, une distribution inéquitable des ressources naturelles, la corruption et une mauvaise gestion peuvent également conduire à un conflit, en particulier dans les pays dotés d'institutions faibles. A titre illustratif, le partage des bénéfices tirés des ressources en eau a une longue histoire parmi les États riverains du bassin du fleuve Sénégal.

En Amérique du Sud, le lac Titicaca, le plus grand lac d'eau douce du continent, constitue depuis longtemps une source de coopération entre la Bolivie et le Pérou. Dans le bassin du Lac Tchad, la coopération dans le domaine de l'eau a également joué un rôle essentiel en rassemblant les pays pour qu'ils s'attaquent aux problèmes plus vastes de la région.

Ressources naturelles et sécurité humaine

L'exploitation des ressources naturelles pose toujours des problèmes de sécurité, notamment humaine liés aux accidents, dégradations de l'environnement et parfois aux conflits sociaux. Cela peut prendre des proportions très grandes qui tournent aux guerres civiles ou à des conflits intercommunautaires, sur fonds de rivalité hégémonique comme nous l'observons aujourd'hui dans le Sahel.

Face à cette situation, les Nations Unies ont adopté de nouveaux modes d'action dans la gestion des conflits, en instituant des sanctions ciblées, comme les embargos, la dénonciation publique (le naming and shaming) et l'imposition de réformes de gouvernance. Dans le même ordre d'idées, Gilles Labarthe révèle un rapport de la commission des experts mise sur pied par le Conseil de sécurité de l'ONU en juin 2000, sur le pillage et l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC, dénonçant ce qui se trame en Ituri : la réalité du trafic illicite des richesses, l'utilisation des enfants et des prisonniers dans les carrières minières européennes et américaines, l'interférence des filières mafieuses, la connexion entre les marchands d'armes et l'exploitation illicite des richesses ; ce qui représente une affaire juteuse et lucrative entreprise en violation de la souveraineté du pays et de la législation des principes fondamentaux du droit international.[6]

A l'analyse, l'attitude des groupes extrémistes violents face aux activités illicites et à la conflictualité locale est généralement guidée par le pragmatisme et l'opportunisme. Ils se nourrissent notamment des vulnérabilités des économies locales et des faiblesses de gouvernance. Selon une étude menée par l'Institut d'études de sécurité (ISS), les activités illicites

sont au cœur des stratégies de survie, d'implantation et d'expansion des groupes extrémistes dans le Liptako-Gourma **(à cheval entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger et épicentre de la crise sécuritaire dans la bande sahélo-saharienne).** Il s'agit notamment des trafics d'armes, de drogues, de motos, de carburant, du vol ou de l'enlèvement de bétail, de l'orpaillage et du braconnage. Les groupes extrémistes violents

interviennent en tant que bénéficiaires, prestataires de services ou « régulateurs » des activités illicites.[7]

Le potentiel de conflictualité des ressources naturelles dépend de multiples facteurs (utilité, rareté, valorisation économique, sociale et culturelle, capacités techniques et financières de les exploiter). Paradoxalement, dans sa dernière publication consacrée aux conflits en Afrique, Paul Williams défend le point de vue selon lequel les ressources naturelles - du fait soit de leur abondance, soit de leur rareté - ne sont pas déterminantes dans le déclenchement des conflits.8 Selon lui, les ressources en effet ne sont pas détentrices en elles-mêmes d'une puissance de conflictualité : la Norvège a maîtrisé ses recettes pétrolières de façon exemplaire sans oublier les générations futures. La comparaison avec les États fragiles, victimes de la malédiction du pétrole, met plutôt en exergue l'importance de la gouvernance.

Le processus de prévention des conflits, de paix et de sécurité durables passe évidemment par une combinaison d'actions politiques, diplomatiques et militaires. Il s'agit notamment de construire la citoyenneté, de renforcer les fonctions régaliennes des États, de réguler les tensions sociales, de mettre en œuvre des politiques de redistribution et de protection sociale. L'approvisionnement en ressources énergétiques en voie de raréfaction est devenu l'enjeu géostratégique majeur de la politique des grandes puissances. Il appelle à la mise en œuvre d'une politique de coopération internationale ambitieuse en faveur des énergies nouvelles, seule solution raisonnable à moyen terme.

En définitive les Nations unies semblent toutefois être l'organisation qui apporte la plus grande plus-value en ce qu'elle a la légitimité et l'expertise de la prévention des conflits ainsi que de la gestion des questions environnementales. Toutefois, le potentiel de l'ONU en matière de prévention des conflits liés aux ressources naturelles reste encore peu exploité.

7 ISS (institut d'études de sécurité) Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma William Assanvo, Baba Dakono, Lori-Anne Théroux-Bénoni et Ibrahim Maïga

8 Williams Paul « War and Conflict in Africa », 2011

LIBRES RE

EFLXIONS

Colonel Mbaye GUEYE
Commandant la Zone militaire n°1

« Les mutations géostratégiques en Afrique : exigent-elles un nouveau mode de Forces de défense et de sécurité (FDS) ? ».

Depuis le début des années 2000, l'environnement géostratégique mondial est fortement bouleversé par des mutations profondes : essor des zones grises dans la mondialisation, accroissement du nombre de conflits asymétriques, appropriation de territoires par la force, retour de fortes rivalités entre puissances militaires mettant en exergue un nouveau triptyque « compétition-contestation-confrontation ».

Plus de vingt ans après, les dynamiques géostratégiques majeures laissaient entrevoir la disparition des conflits interétatiques majeurs jusqu'à ce que le conflit en cours entre l'Ukraine et la Russie nous rappelle hélas le retour des tragédies du siècle dernier.

Ainsi, en Afrique, particulièrement l'Afrique de l'Ouest, les mutations géostratégiques en cours, caractérisées par la confrontation entre l'outil militaire conventionnel et des bandes armées irrégulières, combinées aux autres menaces qui sapent tous les efforts de développement, poussent à s'interroger sur la viabilité des modes opératoires classiques des FDS pour les endiguer.

En fait, les mutations géostratégiques qui s'opèrent au niveau de la sous-région ne remettent pas en cause la pertinence de l'approche régulière des FDS dans l'exécution des missions dévolues aux Forces de défense et de sécurité même si, naturellement, des formes d'adaptation sont nécessaires face aux nouvelles menaces.

Pour s'en convaincre, il convient d'abord de mettre en lumière les principales mutations géostratégiques qui se développent en Afrique de l'Ouest, ensuite, de montrer les résultats mitigés obtenus par les FDS dans leur lutte pour mieux asseoir la sécurité. Dans

une troisième partie, il s'agira enfin de démontrer que ces bouleversements ne nécessitent pas une rupture dans la posture opérationnelle mais exigent une adaptation aux menaces, un recentrage sur le cœur de métier des FDS pour assurer une stabilité sous régionale gage de développement.

I- MUTATIONS GÉOSTRATÉGIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST

11- Diversité des menaces

La situation de l'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui marquée par la persistance de conflits et de crises ayant principalement pour origine la lutte autour de la conquête ou de l'exercice du pouvoir politique, le partage des ressources naturelles, les questions identitaires et communautaires.

On observe d'une part, l'irruption du terrorisme djihadiste allié aux groupes islamistes locaux. D'autre part, l'imbrication des conflits locaux et transfrontaliers avec le terrorisme associé aux réseaux criminels de diverses natures qui profitent de la porosité des frontières.

A côté de la pauvreté endémique, on observe les trafics en tous genres, la prolifération des armes légères et de petits calibres, le blanchiment d'argent etc. A l'évidence, les problèmes de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier les menaces que représentent le terrorisme, la piraterie maritime, les conflits entre pasteurs et agriculteurs et la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des êtres humains, le trafic d'armes et de drogues, sont liés entre eux et handicapent le développement de la sous-région.

A l'heure actuelle, on peut affirmer que la menace la plus pernicieuse qui sape tous les efforts de développement est incontestablement le terrorisme.

En effet, historiquement, la révolte des Zélotes[1] au commencement de l'ère chrétienne et plus tard celle des Hachichins ont constitué le point de départ du phénomène du terrorisme. Celui-ci a toujours constitué un mode d'expression ultime pour les individus et les groupes soucieux de signifier au grand jour leur revendication ou oppression. Les objectifs des terroristes sont multiformes mais se résument essentiellement au rejet et à l'altération de la légitimité du pouvoir en place ainsi qu'à l'exacerbation des tensions sociales.

La faiblesse des réponses apportées par les Etats a favorisé et même accéléré l'implantation durable des groupes extrémistes violents et d'organisations terroristes comme Boko Haram, l'Etat islamique dans le Grand Sahara, Al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI) et le Groupe de soutien à l'Islam et aux Musulmans qui est le fruit de l'alliance de diverses entités.

De même, l'espace maritime est confronté à des menaces croissantes se traduisant par la piraterie, l'attaque de plateformes offshore, la pêche illégale, le trafic de drogues et de personnes… qui sont le fait de groupes criminels transnationaux. En dépit d'une baisse observée en 2021, 36 attaques ont été perpétrés en 2021 au niveau du Golfe de Guinée. Les attaques se produisent de plus en plus loin en mer, particulièrement au large du Nigeria où des navires ont été abordés à plus de 200 nautiques des côtes. Le Golfe de Guinée reste par ailleurs la zone qui présente le plus de risques sur la sécurité des équipages. La totalité des kidnappings enregistrés en mer durant l'année 2021 y ont eu lieu.

Ainsi, la persistance des souffrances des populations, combinée à des pertes de territoires aux mains des djihadistes et terroristes, ainsi que la déliquescence de certains Etats, ont poussé certaines armées à s'emparer du pouvoir par des coups de force.

1 Entre 76 et 66 avant J. C, les Zélotes constituaient un groupe révolutionnaire qui luttait contre l'occupation romaine de la Palestine. Ils empoisonnaient les puits et tuaient des innocents pour faire accuser la légion sur place

12- La question des prises de pouvoir anti démocratiques

Depuis 1960, année des indépendances jusqu'en 2000, 82 coups d'Etat ont été perpétrés en Afrique. En l'espace de 4 ans, de 2018 à 2022, trois (3) prises de pouvoirs par la force ont eu lieu notamment au Mali, en République de Guinée et récemment au Burkina Faso. Les officiers qui prennent le pouvoir évoquent souvent plusieurs raisons : l'argent public dilapidé, les institutions bloquées, une mauvaise gestion, lutte contre le terrorisme.

Aujourd'hui, à l'épreuve du pouvoir, les difficultés persistent voire s'empirent. En effet, comme le disait le général Lamine CISSE[3]» : ***« un pays, ce n'est pas un régiment qui obéit au « garde à vous, ce n'est pas un bataillon qui défile au pas cadencé »***

En somme, face à cette hybridation de ces menaces qui fragilisent la Sous-région, les pays de l'Afrique de l'Ouest s'évertuent à trouver des parades pour les enrayer.

II- RESULTATS MITIGES DES FDS DANS LA REPONSE SECURITAIRE

A ces menaces pernicieuses décrites tantôt, la réponse des FDS semble donner des résultats mitigés en termes de préservation de l'intégrité territoriale ou de protection des populations et de leurs biens et de maintien des acquis démocratiques..

21 - Des insuffisances dans la lutte contre les menaces

En Afrique de l'ouest, l'avènement du terrorisme incarné par des groupes d'idéologie extrémiste continuent à mettre à l'épreuve beaucoup d'armées régulières. En effet, ces dernières, que cela soit dans la bande sahélo-sahélienne ou au Nigéria, n'ont pas pu atteindre les objectifs attendus en termes de préservation de l'intégrité territoriale ou de protection des populations et de leurs biens. En ce sens, les difficultés rencontrées par les FDS dans l'exercice de leur mission régalienne, par exemple dans la libération des filles de Chibok ou la reconquête de zones sous contrôle djihadiste au nord Mali, interrogent sur la validité de leur mode opératoire. Cette question trouve sa pertinence au regard également des lourdes pertes enregistrées par les Armées engagées dans cette lutte.

22 - Une persistance des zones grises au sein des Etats

Les FDS peinent également à circonscrire les zones grises qui échappent encore à la souveraineté des Etats. Ces espaces répondent très souvent à des choix tactiques prenant en compte tous les aspects liés au combat de type guérilla. Ils s'adossent régulièrement aux frontières en profitant de leur porosité. Cette approche donne aux groupes armés une dimension transnationale à leur contrôle de zone, lieu de production de drogues, de trafic d'êtres humains et d'armes. La présence des bandes armées dans la région des trois frontières (Mali, Niger et Burkina Faso) en est un exemple. L'incapacité des Armées de la sous-région à juguler cette insécurité, résulte des insuffisances capacitaires mais également d'un déficit dans le partage d'information transfrontalière. Ce constat marqué par la persistance d'espaces échappant au contrôle étatique, permet également de s'interroger sur le degré d'engagement et d'efficacité de la conduite des actions de lutte contre ces fléaux.

A l'analyse, ces difficultés d'ordre opérationnel pour sanctuariser correctement l'espace CEDEAO et la liberté d'action dont bénéficient les groupes terro-

2 Les Hachichin : vers l'an 1000 en Syrie, un groupe de réfugiés effectuaient sur ordres des assassinats politiques et des meurtres sélectifs au besoin en faisant le sacrifice de leur vie, dans le but de déstabiliser le régime en place (Calife)

3 Général Lamine CISSE « Carnets secrets d'une alternance : un soldat au cœur de la démocratie », 2000

ristes nous poussent à déduire qu'une réadaptation, un recentrage sur le cœur de métier des FDS seraient nécessaires pour assurer une stabilité sous régionale, gage de développement.

III - ACTIONS DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE :

Adoption d'une posture d'anticipation et d'intervention : L'exemple du Sénégal

Sans conteste, les diverses menaces en constante évolution ne remettent pas en cause la posture adoptée par les FDS. Tout au plus, elle peut être améliorée par l'adoption de mesures courageuses.

En effet, dans un environnement imprévisible et volatile et face aux attitudes et stratagèmes sans cesse renouvelés des exportateurs de violence, les Forces de défense et de sécurité se sont inscrites fortement dans l'anticipation pour les enrayer. Au niveau politco-stratégique, il faut saluer la réforme en profondeur du renseignement au niveau des pays de la CEDEAO pour l'adapter à la menace. De même, le système de partage de renseignement est devenu une réalité rendant plus efficace la traque des terroristes.

31. Renforcement de capacités des unités sénégalaises

Dans le domaine spécifique de la lutte contre le terrorisme, il a été créé le Cadre d'intervention et de Coordination interministériel des opérations de lutte anti-terroriste (Cico), avec ses démembrements au niveau régional (cadre régional de coordination des opérations de lutte anti-terroriste (Crco)). Des exercices réguliers de terrain sont organisés au niveau central et régional et même sous régional pour améliorer l'interopérabilité des forces

Sans doute, l'anticipation permet de mieux se préparer aux menaces. De même, les FDS sont dans une posture permettant une réaction efficace en cas de survenance d'attaques par l'amélioration des capacités d'intervention.

Ainsi, au niveau de la Gendarmerie, au-delà des efforts considérables dans le domaine des ressources humaines, un pas très important a été franchi avec le redimensionnement et la capacitation des forces d'intervention mobiles de la Légion de Gendarmerie d'intervention (LGI). Des avancées significatives ont été également obtenues dans le domaine des infrastructures, de l'équipement et de l'entrainement. Ces initiatives pertinentes sont accompagnées par une coopération très féconde avec les gendarmeries de la sous-région.

En outre, les Armées, en parfaite synergie avec la Gendarmerie, ont considérablement réévalué la posture opérationnelle et l'entrainement des unités en cohérence avec le Plan stratégique des Armées Horizon 2025 qui est dans sa deuxième phase. Ainsi, d'ambitieux programmes d'infrastructures et d'équipements sont en train d'être déroulés dans les domaines de la mobilité, de la puissance de feu, du soutien de l'homme, du soutien santé, de l'aide au déploiement et des liaisons opérationnelles et cela, pour les trois Armées. De même, un effort particulier a été consenti pour améliorer le maillage territorial avec la création de nouveaux bataillons. Dans cette dynamique, un Institut de défense du Sénégal (IDS) a été créé et comprend une école supérieure de guerre (ESG), une école d'état-major (EEM) et un centre de doctrine, afin de renforcer la formation, la réflexion stratégique et la prospective.

C'est le lieu de souligner que des efforts similaires sont en train d'être consentis au sein des autres Forces de défense et de sécurité.

32- Adaptation de l'entrainement à l'imprévisibilité de la menace.

Dans le domaine de l'entrainement, des progrès remarquables ont été accomplis grâce à une vision

centrée autour du Plan stratégique des Armées Horizon 2025. Aujourd'hui, avec la mise aux normes et la modernisation de nos Centres d'entrainement tactiques (CET), l'aptitude opérationnelle de nos unités a été particulièrement renforcée. De même, l'aptitude des sections d'appui spécialisé (SAS), des sections d'éclairage et de reconnaissance (SER), et la maturation des forces spéciales terre air mer, apportent une plus-value certaine à notre efficacité opérationnelle.

Des initiatives pertinentes sont également adoptées par l'entrainement pour la prise en compte de la sécurité transfrontalière avec des patrouilles simultanées et mixtes entre le Sénégal, le Mali, la Mauritanie et la République de Guinée.

33- Observation d'une grande prudence à l'égard des réseaux sociaux

A l'ère de la révolution numérique, de plus en plus, un nombre important de personnels militaires s'exhibe devant les réseaux sociaux, sans retenue, publiant parfois des informations sensibles. Au-delà des conséquences fâcheuses que cela entraine, comme la fuite d'informations classées confidentielles, cette pratique renseigne l'ennemi sur le potentiel des Armées. Elle est non conforme à l'éthique militaire et porte atteinte à la préservation du secret et à l'image des Armées. C'est pourquoi, elle doit être combattue avec la plus grande fermeté. Cela passe par le renforcement de la sensibilisation et de la procédure des enquêtes de moralité et d'habilitation et le durcissement des sanctions statutaires et disciplinaires.

34-Nécessité d'une posture républicaine des Forces de défense et de sécurité

Comme signalé dans le paragraphe portant sur la question des prises de pouvoir par la force, le Sénégal peut se targuer d'être le pays à n'avoir jamais subi un coup de force. Cela est le fruit de notre posture républicaine et de notre formation qui s'adosse sur le Règlement de Discipline générale. En effet, « l'Armée inculque aux citoyens et citoyennes servant sous les drapeaux le sentiment de solidarité et des devoirs qu'entraine leur appartenance à la communauté nationale ». En ce sens, la posture républicaine du soldat est une qualité morale perçue comme une vertu fondamentale avec d'autres valeurs telles que

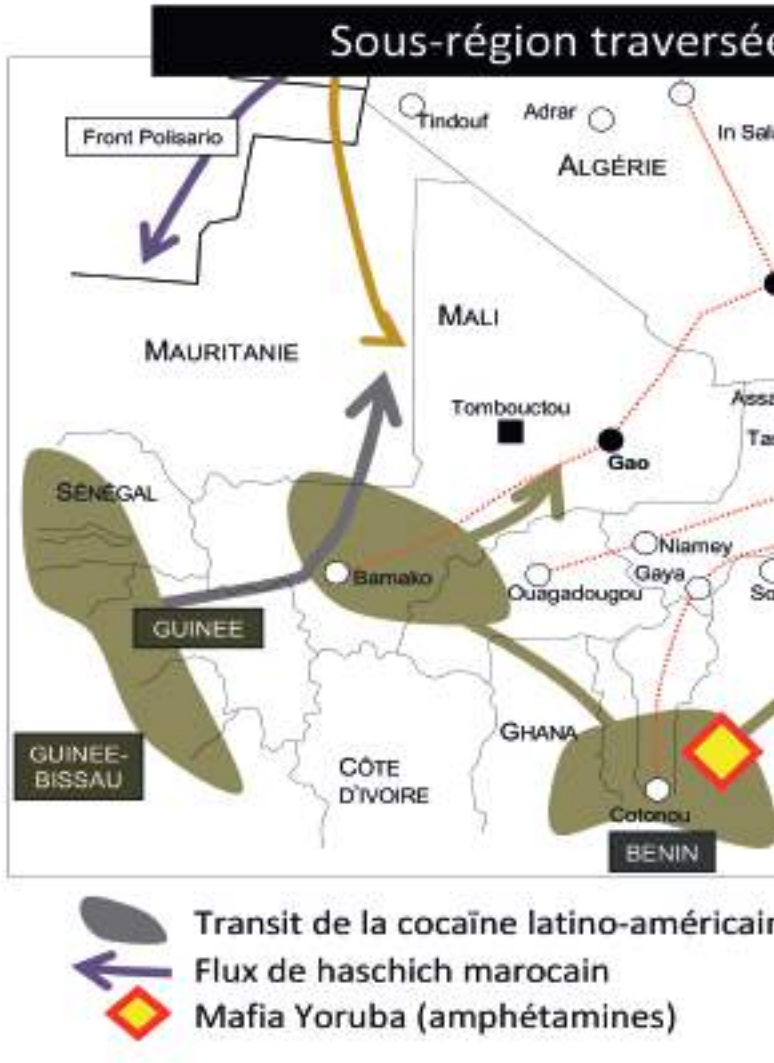

le dévouement et la loyauté au service de la Nation. Cette posture républicaine doit être la boussole au sein des FDS de la sous-région. D'ailleurs, le général Lamine CISSE, ancien chef d'état-major général des Armées et ancien Ministre de l'intérieur le rappelait parfaitement « …C'est le lieu de rappeler l'impérieux respect dû aux institutions que la Répu-

blique s'est donnée et la subordination de l'autorité militaire à l'autorité civile qui doit se traduire par un dévouement sans faille aux hommes et femmes qui incarnent les institutions ». Il poursuit en disant : « il ne faut pas s'y méprendre sur le contenu de notre statut de métier des armes, choix délibéré qui est le nôtre, qui nous commande de servir la Patrie sans

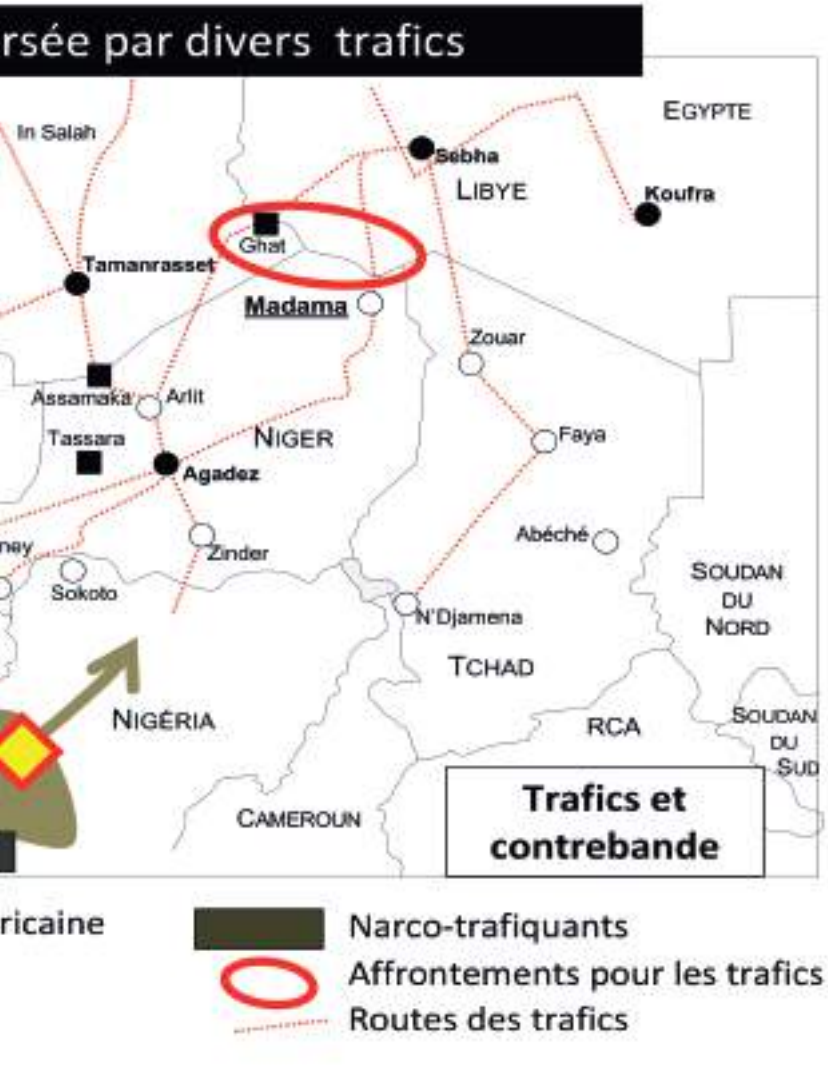

état d'âme et dans la plus grande discrétion ».

35-Renforcement des actions civilo-militaires

La globalité de la sécurité nécessite un renforcement des actions civilo-militaires. En effet, une synergie doit s'opérer entre FDS et les populations pour une meilleure solidarité et un renforcement de la cohésion. A côté de leurs missions de défense et de sécurité, les FDS participent activement à ces actions aux cotés des populations, surtout lors des moments difficiles. Elles vont des consultations gratuites, aux soutiens lors d'évènements ou de survenance de pandémies ou catastrophes. C'est le cas de la pandémie de Covid 19.

36-Participation des FDS au développement économique et social

Au-delà de la protection du territoire, les Armées des pays de la sous-région s'orientent résolument de plus en plus vers le développement socio-économique des territoires. Ainsi, le Génie militaire participe activement à la construction de routes, d'ouvertures d'itinéraires, de rétablissement et de dépollution d'axes, permettant aux populations impactées de revenir et s'adonner à leurs activités. De même, l'intendance accompagne régulièrement les populations dans leur volonté de retour par la mise en place de toilettes et de cuisines mobiles, d'installation de tentes, de fourniture d'eau… A l'heure actuelle, l'apport des FDS dans le développement socio-économique constitue une des priorités des Armées de la sous-région.

37-Mise en œuvre d'une sécurité collective sous-régionale

Face à la multiplication des fléaux, la défense du sanctuaire national ne suffit plus à se prémunir contre ces menaces citées supra. Aussi, la paix et la stabilité sous régionales sont-elles au cœur des préoccupations de notre pays et de la CEDEAO.

C'est pourquoi, les pays de l'espace CEDEAO ont adhéré à tous les traités de sécurité collective et participent à la montée en puissance de la brigade en attente de la CEDEAO dans le cadre de la Force africaine en attente (FAA), avec une contribution très déterminante faisant du Sénégal le premier pays

contributeur de troupes de la CEDEAO. Toutefois, l'efficacité de cette brigade pourrait être améliorée avec la dissolution ou l'intégration en son sein des forces ou coalitions had-oc. En effet, l'émiettement des structures contribue à fragiliser l'efficacité de la brigade en attente. C'est pourquoi, les autorités politiques et militaires devraient mieux accompagner cette force par l'allocation de ressources financières nécessaires afin de mieux prendre en compte la sécurité régionale.

Il convient également de rappeler l'impérieuse nécessité pour chaque pays de la Sous-région de se doter d'un outil de défense efficace, seul gage de sécurité. C'est seulement en ce moment que la mutualisation des moyens trouvera toute sa pertinence.

En définitive, dans un contexte de mutations géostratégiques marquées par une persistance de l'insécurité et des menaces en tous genres, certaines FDS de la sous-région apparaissent de plus en plus désemparées et peu réactives face à la dégradation de la situation sécuritaire.

Toutefois, en dépit des résultats globalement mitigés, ces bouleversements ne remettent nullement en question la validité de l'approche classique des FDS. Incontestablement, des formes d'adaptation de la posture des FDS sont nécessaires pour faire face. Ces derniers sont en train d'être mises en œuvre au niveau de la Sous-région. De même, les FDS s'engagent de plus en plus dans les actions civilo-militaires et celles de développement socio-économique pour accompagner les populations.

Il appartient donc aux FDS, plus que par le passé, de demeurer dans leur cœur de métier qui est la préservation du sanctuaire national et la protection des populations, tout en déployant des actions civilo-militaires à fort impact social et de participer davantage au développement économique et sociale du pays. L'appui et l'accompagnement des populations, de la société civile et des partenaires sont également essentiels pour maintenir et renforcer la paix au niveau de la sous-région.

« Les mutations géostratégiques exigent-elles un nouveau mode des Forces de défense et de sécurité (FDS) »

11 … Parce que des résultats sécuritaires mitigés dans la sécurisation de la sous région

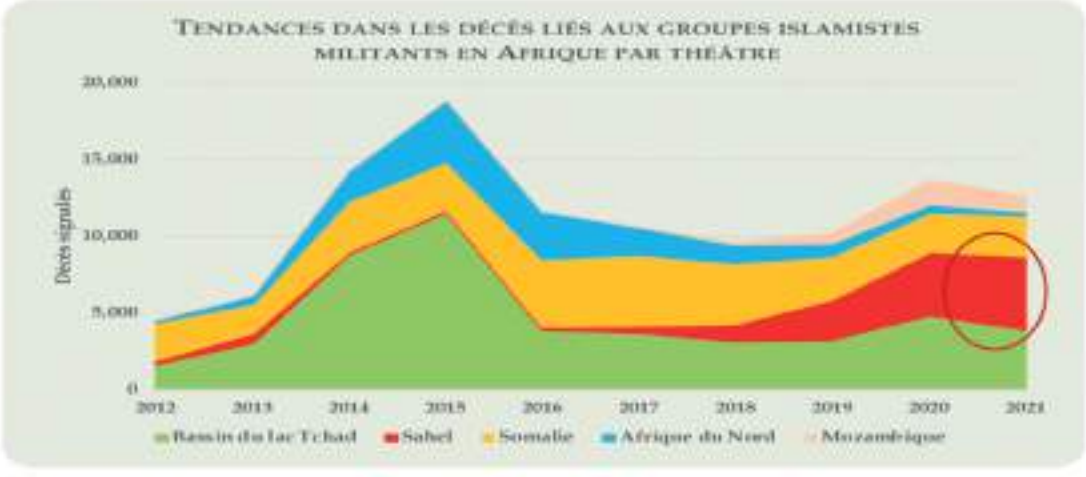

Colonel Abdoulaye TRAORE
RH EMAT

Terrorisme, sécurité et droit international des droits humains

En quoi les nouvelles formes de violence sont-elles apparentées aux anciennes pratiques en Afrique ?

Le continent africain abrite le plus grand nombre de conflits. Dans le même temps, il est en voie de devenir le sanctuaire du terrorisme dont le progrès, à l'intérieur du continent en général et dans la sous-région ouest-africaine en particulier, inquiète. En effet, au regard de l'impact négatif sur le devenir du continent, la prise en compte des réalités spécifiques semble être un axe de recherche pour une meilleure compréhension et la résolution de ce phénomène. Cela contribuerait certainement à mitiger le sentiment d'une cause perdue qui remet aux calendes grecques la paix et la stabilité, propices à son développement. Aussi, est-il pertinent de se demander en quoi les nouvelles formes de la violence sont-elles apparentées aux anciennes pratiques en Afrique.

En fait, certaines formes nouvelles de la violence présentent des analogies avec les pratiques et les croyances anciennes de l'Afrique en raison des motivations réelles qui les justifient.

L'analyse de cette assertion présuppose la circonscription sémantique des concepts, ensuite l'identifier des violences les plus fréquentes en Afrique ancienne puis la présentation de certaines formes actuelles de la violence.

I - Circonscription de la notion de violence

« La violence n'est pas un phénomène nouveau, propre au monde contemporain. Déjà, présente dans de nombreux mythes et légendes, elle fait partie intégrante de toute l'histoire de l'humanité y compris celle de l'Afrique au sud du Sahara »[1].

Le dictionnaire Petit Robert définit la « violence » comme une « force brutale pour soumettre quelqu'un ». D'autres tentatives de définition plus ou moins similaires existent. En réalité, La définition de la violence change d'un lieu à un autre, d'un paradigme à un autre et déjà, Aristote disait que nous ne donnons pas aux concepts les mêmes significations.

1. Professeur Papa Ogo SECK, Professeur Titulaire Agrégé en Histoire du Droit Université Gaston Berger de Saint Louis du Sénégal. Il est l'auteur de : LES ORDALIES DANS L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : FONDEMENT ET EVOLUTION/Les origines historiques de la violence en Afrique de l'ouest.

D'où l'intérêt de se demander : quel acte constitue une violence ?

Ainsi, l'emploi des acceptions plus ou moins différentes du concept permet de distinguer trois grandes orientations.

a. Définition liée à la morale

Cette approche est fondée sur un jugement moral. La violence qui peut être soit une action physique soit une action psychologique, s'oppose ici à la justice et à la vie en société. Elle se rapproche de la conception hobbesienne qui qualifie l'homme de loup pour son prochain[2]. La violence est ici l'expression de « l'animalité » par opposition à la justice qui est considérée comme l'expression de « l'humanité ».

b. Définition à perspective subjectiviste

C'est une définition de la violence à partir de celui qui subit la violence et non celui qui exerce la violence. Car s'il y a un élément permanent dans la violence, c'est bien que « toutes les victimes souffrent ». Dans cette approche, la souffrance est un élément qui participe à la définition. En d'autres termes, tant que la victime ne souffre pas, il n'y pas violence.

c. Définition à perspective institutionnelle

Dans une perspective institutionnaliste, c'est l'institution juridique qui décide de ce qui doit être considéré comme de la violence. Ainsi, l'Etat définit les règles et les cadres de comportement et la violence est par conséquent définie en fonction du droit et de la loi. La violence est ici contraire au droit.

Il convient de retenir que les perspectives susmentionnées présentent toutes un degré de subjectivité, d'où la nécessite de trouver une perspective opératoire, plus neutre et donc plus objective. Ce paradigme pourrait s'appuyer sur les concepts de puissance, force, agressivité et violence.

Dans une perspective institutionnaliste, c'est l'institution juridique qui décide de ce qui doit être considéré comme de la violence. Ainsi, l'Etat définit les règles et les cadres de comportement et la violence est par conséquent définie en fonction du droit et de la loi. La violence est ici contraire au droit.

Il convient de retenir que les perspectives susmentionnées présentent toutes un degré de subjectivité, d'où la nécessite de trouver une perspective opératoire, plus neutre et donc plus objective. Ce paradigme pourrait s'appuyer sur les concepts de puissance, force, agressivité et violence.

II - Formes de la violence dans l'Afrique ancienne

Malgré l'existence de formes différentes, selon les milieux, dans l'histoire africaine, il existe des « tendances fondamentales et des expériences partagées »[3] qui ressortent de l'observation empirique des sociétés anciennes africaines. Il apparait ainsi pertinent d'essayer d'identifier les causes profondes pour mieux comprendre leurs formes d'expressions actuelles.

Dans cette optique, l'étude des conflits armés et des « sacrifices coutumiers » a suscité auprès de grands théoriciens, des réflexions pour décrypter les fondements de la violence dans les sociétés anciennes en Afrique. Cela a permis de mettre en exergue certains facteurs jugés favorable à l'accroissement de la violence.

En Afrique noire subsaharienne, la recherche de la purification par les épreuves dans le cadre de l'animisme semble être une explication de fréquentes atrocités.

1. Thomas HOBBES dans le contrat social
2. Jean-Patrick COURTOIS
3. Selon M. Raymond VERDIER
4. Selon M. Raymond VERDIER

Cette tendance à la violence revient dans l'étude les ordalies en Afrique, dans les cultures anciennes, aussi bien animistes que musulmanes..

a. La violence à travers l'animisme

Selon des croyances occultes et prétextant la remise en cause de l'ordre établi, des épreuves de purification étaient jugées nécessaires et imposées pour « restaurer l'ordre du monde mis en cause par la violation d'un interdit fondamental » [4]. « La satisfaction de l'esprit des ancêtres passait par la sanction par l'épreuve ou ordalie. Les épreuves judiciaires par les éléments naturels ou le jugement des dieux et la punition servait de motif pour exercer une violence physique sur un membre ou une collectivité à travers des rites cultuels. Toutefois, il convient de remarquer, toujours selon les études, que c'est le sacrifice qui était parfois recherché dans la sanction elle-même.

Dans ces pratiques, il faut ajouter que pour « justifier la violence et la barbarie des sacrifices et des actes », des explications mystiques dans le sens de la communion entre les esprits des anciens et les Dieux étaient alors évoquées.

Il apparait donc que, prétextant la sanction, c'est bien le sacrifice qui était souvent recherché. L'illustration de ces pratiques dites de purification sous la forme de « jeng »[5] dans la société wolof en Afrique subsaharienne constitue un exemple patent de ces barbaries qui pouvait parfois servir à éliminer un adversaire gênant.

b. La violence à travers l'Islâm

Avec l'apparition de la religion islamique en Afrique de l'ouest, les pratiques coutumières disparaitront pour laisser la place aux coutumes musulmanes. Cette période coïncide selon la thèse la plus acceptée ou un prince du Tékrour Wara Diabe se serait converti à l'islam vers 1040.

En effet, malgré l'existence de hadiths et de versets du Coran qui rejettent la violence en islam, cette région est le théâtre de luttes entre frères rivaux pour le pouvoir, la lutte contre l'envahisseur colonial et l'influence de la culture orientale. Et les actes de violence ne répondent pas seulement à un « furieux désir de sacrifice »[6] mais, elle se développe dans certains cas comme l'expression d'un « curieux désir de vengeance », ou tout simple d'une haine inexplicable.

Ici, de la même manière que dans la société traditionnelle où la cruauté et les croyances occultes justifiaient sacrifice, la religion sert de motif pour justifier son action. Il s'agit de violence, sacrifice de soi pour la cause divine (djihad) qui devient source d'espoir car de purification de l'âme[7].

c. Loi du talion en Afrique

La loi du talion est l'une des expressions les plus anciennes du droit. Encore appelée « Œil pour œil, dent pour dent », elle consiste en une riposte immédiate au préjudice subi, qu'il soit corporel ou matériel.

Dans les sociétés africaines anciennes, aussi bien animistes que musulmanes, la loi du talion occupe une place remarquée dans la manifestation de la violence. Cette existence de la vengeance est motivée par des pratiques traditionnelles où l'enlèvement des enfants, des femmes ou d'adolescents mais aussi le vol du bétail, constituent soit des formes d'expression de la bravoure, de la virilité ou bien sont utilisés comme substitution à la dot pour le mariage ou les cérémonies rituelles dans certaines sociétés.

Ces expropriations illégitimes entrainent souvent un cycle de vengeances entre groupes sociales malgré l'existence de système d'arbitrage et de compensation financière ou matérielle.

5. Epreuve chez les Wolofs du Sénégal sous forme de barre de fer rougi par le feu et mises sur la langue du prévenu

6. Fethi . BENSLAMA (livre intitule « le sur musulman »

7. Celui qui meurt durant le jihad va au paradis.

III - Formes nouvelles de la violence en l'Afrique

La société moderne s'accompagne de nouvelles formes de violence spécifiques, dans les ménages, la vie politique et dans les sociétés. La violence ethnique, celle liée au contrôle des ressources naturelles et le terrorisme seront développées pour faire le lien avec les atrocités dans les sociétés anciennes en Afrique.

a. La violence d'origine ethnique

En Afrique noire, les populations se reconnaissent généralement d'abord, par leur appartenance à un groupe ethnique, avant la prise en compte de l'appartenance à une religion ou à une entité étatique. Aussi, la vie sociale et culturelle est-elle marquée par des alliances d'opportunités mais aussi de fréquentes oppositions entre ethnies voisines. En outre, l'ethnicité reste un vecteur efficace de mobilisation autant que la religion dans les phénomènes de violence.

L'auteur américain Ted Robert Gurr dit à cet effet que « la territorialité étatique est subvertie par des logiques ethniques de type communautaire ». Cet état de fait pourrait être illustré par la crise du Biafra au Nigeria de 1967 à 1970 ou celle de la crise entre Arabes ou Touaregs et les autres ethnies de race noire dans la zone sahélienne.

b. La violence liée au contrôle des ressources naturelles

Le contrôle des ressources naturelles ou la recherche d'espace vital s'accompagne le plus souvent, en Afrique, de rejets identitaires et oppose parfois des ethnies concurrentes. Ainsi, le voisinage entre Peuls et Dogons au Mali est marqué par des tensions récurrentes empreintes d'atrocités dont les plus ré-

centes ont motivé l'intervention de la communauté internationale.

De la même manière que dans la majorité des conflits, les différentes entités s'agrippent à des territoires pour leur activités agricoles, la pêche voire le contrôle des ressources du sous-sol. L'opposition entre les ethnies Dinka et Nuer qui plombe le processus de réconciliation au Soudan du Sud est sous tendue par cette recherche de contrôle de zones aurifères, pétrolières ou de terres arables.

Par ailleurs, l'exemple de l'opposition entre éleveurs peuls nomades et agriculteurs wolofs ou sérères relève de la même logique. Il en est de même entre les Turkana et les Toposa dans le triangle d'Ilemi à la frontière entre le Soudan du sud, l'Ethiopie et le Kenya, ce qui dévoile l'étendue de ces antagonismes.

c. la violence terroriste

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses et idéologiques. La progression de cette forme de violente dans la sous-région ouest africaine est préoccupante. Ces violences sont perpétrées par des individus ou groupe d'individus pour des objectifs politique, ethnique ou de contrôle de richesses naturelles ; l'objectif visé étant de s'imposer en tant qu'acteur et forcer la prise en compte de leurs intérêts.

A ce titre, les rivalités entre tendances rivales sont récurrentes au sein des groupes « djihadistes » et la religion constitue souvent l'élément fédérateur qui permet d'avoir le « jus ad bellum »8. Cette justification des actes par la conviction religieuse, permet de recruter et de manipuler les membres qui doivent faire preuve d'allégeance au chef et aux idéaux du groupe à travers des exactions qui peuvent impliquer le sacrifice suprême.

Au demeurant, il importe de remarquer, à l'aune des actes commis par le Mouvement pour la libération de l'Azawad (MNLA) que c'est le contrôle d'une zone pour ses richesses qui est recherché par les Touaregs. Il en est de même pour les conflits entre le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'ouest (MUJAO) et la « katiba Macina », encore appelée Front de libération du Macina (FLM). Les heurts et les scissions fréquentes entre ces groupes semblent0 plutôt être motivés par la course au pouvoir et le contrôle des ressources naturelles (terres, forêts, pâturages...) par les groupes ethniques qui les composent : maures, Touaregs, sonrai, dogon, peuls ou autres...

CONCLUSION

En définitive, les nouvelles formes de violence dont la plus haute expression est la violence terroriste sont apparentées à certaines anciennes pratiques en Afrique justifiées par des croyances occultes ou religieuses.

De plus, dans les sociétés anciennes de l'Afrique comme dans la société moderne, les conflits d'intérêt basés sur la recherche du pouvoir, les rejets identitaires ou le contrôle des ressources à partager sous-tendent la violence qui est justifiée par le besoin de purification à travers des ordalies.

En outre, l'existence de pratiques coutumières, spécifiques aux régions où elles sont pratiquées, entraine des cycles de représailles et de dédommagement qui s'apparentent aux conflits entre les mouvements terroristes ainsi bien qu'aux exactions de leurs membres sur des entités, étatiques ou non, jugées opposées à leurs intérêts.

Au regard de ces similitudes, il apparait de manière évidente que la violence moderne semble user des mêmes subterfuges pour justifier les atrocités commises (ou à commettre). L'acte de suicide à travers le «jihad » pose, de ce point de vue, une problématique dont les contours restent toujours difficiles à cerner.

8. Droit de faire la guerre. Exagération recherchée pour comparer la violence aux atrocités de la guerre

Mme Oulimata SARR,
Ex Directrice régionale ONU FEMMES
(Actuelle Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération)

DROITS DES FEMMES : LES INITIATIVES GOUVERNEMENTALES DU SENEGAL

Le Sénégal est fortement engagé dans la lutte pour la reconnaissance et le respect des droits fondamentaux des femmes, des jeunes filles et des enfants.

Au plan juridique, d'importants progrès ont été enregistrés en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Plusieurs dispositions ont été prises dont :

• l'application de la loi sur la parité : elle constitue une avancée significative dans la reconnaissance et le respect des droits des femmes et la nécessité de leur offrir les mêmes chances d'accès à tous les niveaux de responsabilité politique;

• la criminalisation du viol : en juin 2019, réagissant à un contexte social national fortement marqué par l'exacerbation et la recrudescence des cas de viols et de violences à l'égard des femmes et des jeunes filles, le Président de la République a demandé en conseil des Ministres, au Ministre de la Justice et au Ministre en charge de la Famille «de faire adopter [...] les nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires criminalisant le viol et la pédophilie 1 ». Et selon le communiqué, le Président de la République a rappelé à cet égard au Gouvernement « l'impératif de lutter avec rigueur contre les violences de toute nature, faites aux femmes, et de conforter leur rôle indispensable dans l'épanouissement et le bien-être familial ». En décembre 2019, l'Assemblée nationale a voté et adopté la loi criminalisant le viol et la pédophilie.

Au plan stratégique et opérationnel, l'État du Sénégal a enregistré les résultats suivants :

• Le Ministère des Forces Armées s'est doté depuis 2012, d'une Stratégie Sectorielle Genre des Forces armées SSG/FA 2012-2022 dont le but est de promouvoir l'équité et l'égalité dans les Forces armées.

Plusieurs dispositions concrètes ont été ainsi prises pour sa mise en œuvre, à savoir :

- la révision du cadre législatif pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes filles ;

- la désignation d'un point focal genre à l'EMGA, au HAUTCOMGEND et la prise en compte des questions de genre par les chefs de chaîne « ressources humaines » dans toutes les armées et services ;

- l'adoption de mesures de discrimination positive ;

- la réalisation d'équipements adaptés aux militaires du rang féminins. 2

Au-delà de ces mesures, cette volonté s'est également concrétisée à travers l'accès des femmes à plusieurs spécialités, leur permettant de prétendre à la presque totalité des emplois, au même titre que les hommes, dans l'Armée de l'air, la Marine nationale et les Services.

• Le Ministère de l'Intérieur a initié :

- L'affectation de points focaux « genre » dans les commissariats de police pour une meilleure prise en compte de cette problématique au niveau de la sécurité publique;

- des séances de formation relatives à la question « genre »;

- l'élaboration de guides à l'intention des forces de police relatifs à la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG);

- la création d'unités spéciales de prise en charge des VBG.

Aujourd'hui, les tendances laissent déjà noter un bon niveau de réalisation et d'atteinte des objectifs fixés pour 2020.

En effet, pour une cible de représentativité globale des femmes dans les FDS fixée à 10% en 2022, nous étions déjà à 5% en 2019. On note également un bon niveau de représentation des femmes dans les missions de maintien de la paix.

Par ailleurs, le Plan d'Action National pour l'Eradication des Violences Basées sur le genre et la promotion des droits humains (PAN/VBG – 2017-2021) qui constitue un excellent outil contribuant G la mise en œuvre du programme conjoint de lutte contre les VBG et de promotion des droits humains, sert également de levier à la mise en application de la R-1325.

Plusieurs activités promotionnelles et de sensibilisation ont été initiées par le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants et les organisations de la société civile, la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance, en particulier.

Des Cases culturelles de citoyenneté et de bon voisinage sont installées, avec l'appui du HCR, à la frontière avec des pays voisins, à l'initiative de la commission nationale de gestion des frontières (CNGF) qui vise, à travers cet outil d'intégration et de construction de la paix, à matérialiser la volonté de l'État de développer des stratégies d'adaptation

au voisinage en vue d'une meilleure cohabitation avec les communautés voisines des pays limitrophes dans la paix, la sécurité, la cohésion sociale et le développement de nos pays respectifs.

Vingt jeunes volontaires d'appui à la gestion des frontières (VAGF) ont été ainsi formés depuis mars 2019. Ils mènent déjà des activités importantes dans le cadre de la sensibilisation/ information sur les enjeux de la paix et de la sécurité à la frontière entre communautés sénégalaises et celles des autres pays voisins.

Ces activités portent essentiellement sur :

• des conférences animées par des personnes-ressources locales (enseignants, autorités administratives, responsables d'organisations féminines et d'associations de jeunes, etc.) sur des thématiques liées au genre, à la paix et la sécurité transfrontalière ;

• des conférences religieuses pour faire intervenir les notables religieux de leurs localités sur les thématiques ciblées ;

• des fora d'éducation citoyenne à la paix, la sécurité et la prévention des conflits inter communautaires.

L'approche utilisée par les VAGF repose essentiellement sur la médiation, la facilitation et la sensibilisation. Ils travaillent en étroite collaboration avec la Police et la Gendarmerie, et font des rapports mensuels à l'État-major général des Armées (EMGA).

General de division Mamadou GAYE
DFC/MINUSMA

PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : UN ENJEU DE SECURITE HUMAINE.

« Un nombre grandissant de conflits armés sont internes aux Etats, par opposition aux conflits entre États. Dans ces guerres civiles, les factions belligérantes sont souvent des forces irrégulières à la hiérarchie floue, fréquemment divisées sur le plan ethnique ou religieux. Les armes légères sont devenues les armes de prédilection, et huit victimes sur dix sont des non-combattants. »[1] **Lloyd Axworthy.**

Malgré les efforts soutenus de la communauté internationale au cours de la dernière décennie pour juguler son expansion, la prolifération des armes légères et à petit calibre (ALPC) continue d'être un fléau et une préoccupation majeure dans le monde. Cette situation prospère malheureusement dans un contexte de résurgence et d'exacerbation de confrontations violentes et protéiformes au sein des Etats ou entre Etats, de multiplication des foyers de conflits et de défis multiples sans précédent. En effet, selon Stéphanie Koorey, « les fusils d'assaut classiques des forces armées du monde sont omniprésents dans les zones de conflit en Afrique, au Moyen Orient, au Centre et Sud est Asiatique et en Amérique latine. »[2]

Même s'il est difficile de disposer de statistiques absolument fiables, l'enquête conduite par Small Arms Survey3 sur les armes légères révèle que sur le milliard d'armes à feu en circulation dans le monde en 2017, 857 millions (85 %) sont entre des mains civiles, 133 millions (13 %) se trouvent dans des arsenaux militaires et 23 millions (2 %) appartiennent à des organismes d'application de la loi. La commu-

1. Lloyd Axworthy, *La sécurité humaine : la sécurité des individus dans un monde en mutation*, 1999
2. Stephanie Koorey, *The UN small arms control process, Security challenges*, volume 2, Number 2, July 2006, kokoda foundation, p.1
3. Small Arms Survey est un projet de recherche indépendant situé à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève, en Suisse.

nauté internationale, y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales a essayé de renforcer les mesures de contrôle et de coordonner les stratégies politiques relatives au contrôle des ALPC. Le plan d'action des Nations Unies s'est particulièrement intéressé au marché illicite des armes légères, au trafic du marché noir, à la collection et à la destruction des armes après les conflits.

C'est la principale raison pour laquelle la gestion des armes dans les opérations de maintien de la paix en Afrique est un facteur clé contribuant à une stratégie préventive globale. Malheureusement, ces efforts conjoints n'ont pas encore abouti au mode d'action idéal pour contrer avec succès la capacité létale et destructrice des armes légères, en particulier dans nos sociétés. Les États de l'Afrique au sud du Sahara ont été dramatiquement affectés par le fléau parce que les principaux conflits de basse intensité se sont déroulés dans cette région dont la déstabilisation a été accentuée par le phénomène de prolifération des ALPC.

De plus, ces conflits ont provoqué des désordres sociaux, favorisé le trafic de drogue et créé une situation de non droit. C'est ainsi que la prolifération des armes légères en particulier des petites armes dans la région a non seulement entretenu les guerres, mais aussi provoqué des conséquences politiques et économiques désastreuses ainsi que des turbulences sociales profondes affectant la stabilité de la région sub-saharienne.

Plus dramatiquement, certains gouvernements africains ont privilégié l'acquisition d'armes sur la nécessité vitale d'engager des réformes économiques de développement. C'est ainsi que beaucoup d'experts ont remarqué que la facilité d'acquisition d'armes légères dans la Corne de l'Afrique a provoqué la terrible implosion en Somalie en 1991. Comme révélé par Clément Adibe, entre 1972 et 1990, « les présidents Mengistu Haile Mariam d'Ethiopie et Siad Barre de la Somalie ont importé des armes et des munitions dans la Corne de l'Afrique pour une valeur de 18 milliards de dollars.»[4]

En dépit des efforts conjoints entrepris par la communauté internationale pour désarmer et prévenir la croissance potentielle et illégale des armes légères en Afrique, des réponses adéquates n'ont pas encore été apportées. En effet, « pendant que les stratégies de collection complète et de destruction des armes ont été soit inefficaces, soit sensiblement limitées dans leur portée, les armes qui facilitent et exacerbent les conflits sont souvent remises en circulation ».5 La dissémination des armes légères reste la pire des menaces en Afrique au sud du Sahara. Dès lors, le phénomène conjugué à l'explosion des trafics de drogue a achevé de propager une guerre larvée, notamment dans la zone saharo-sahélienne. Selon une étude réalisée en 2019 par le Small Arms Survey et l'Union africaine, les civils, y compris les groupes rebelles et les milices, détiennent plus de 40 millions d'armes légères et de petit calibre. Les entités publiques en détiennent moins de 11 millions.[6]

Circulation des ALPC, enjeu de sécurité humaine

La prolifération des ALPC constitue une préoccupation majeure de sécurité nationale et internationale. Elle n'est pas en soi une cause directe des guerres, mais, la disponibilité des armes pourrait encourager la tendance des belligérants potentiels à privilégier la violence au détriment de modes d'actions pacifistes comme la diplomatie et la négociation pour ré-

4. Clement Adibe, *Managing Arms in Peace Processes: Somalia*, UNIDIR (Geneva: United Nations, 1995), p. 70.
5. Occasional Papers on International Security Policy, *Africa: the Challenge of Light Weapons Destruction during Peacekeeping Operations*, Basic papers, number 23, December 1997
6. Weapons Compass: Mapping Illicit Small Arms Flows in Africa

gler leurs désaccords. Par ailleurs, l'inondation des zones de conflit par les armes légères limite toute perspective de règlement diligent des différends. En d'autres termes, la prolifération des armes crée une situation d'impasse où prévaut la force des fusils. De plus, les demandes d'armes à feu sont toujours en croissance en Afrique sub-saharienne. C'est la raison pour laquelle le trafic illicite est très répandu, facilité par l'absence de mesures de contrôle frontalier efficace. En effet, traditionnellement, les armes légères sont détenues par les forces de sécurité. Toutefois, le nombre croissant de sociétés de sécurité privées mises sur pied sur des bases juridiques complique la question dans la mesure où elles peuvent légitimement acquérir des armes, sans formation adéquate et sans contrôle coercitif.

Comme les drogues illicites, les armes sont facilement transportables par des moyens insoupçonnés. Malheureusement, les stratégies internationales pour contrer la prolifération sont faibles, mal coordonnées et inefficaces, du fait de facteurs externes susceptibles de les favoriser ainsi que les difficultés liées aux vulnérabilités de cette région. D'abord, pendant la guerre froide, le continent africain a été un terrain de rivalité stratégique entre les deux blocs. Dans ce contexte, les transferts énormes d'armes de toutes catégories ont été opérés, d'où la difficulté de résister à la tentation du surarmement. Ce constat semble être confirmé par Virginia Gamba : « Après tout, beaucoup d'armes qui circulent à travers les frontières incontrôlées en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe sont des vestiges du cercle vicieux des factions armées idéologiquement pendant la guerre froide ».7 Ensuite, les programmes d'acquisition d'armes sont exécutés selon la disponibilité des armes dans le marché et non en fonction des besoins réels. A l'évidence, les implications collatérales de cette course aux armements sont draconiennes. Dans plusieurs pays de l'Afrique sub-saharienne, des secteurs vitaux ont ainsi été négligés à cause de la priorité accordée au département de la défense souvent budgétivore. Plus curieusement, en général, comme indiqué par Adekanye J.B.Kiplagat, «les pays africains n'ont pas de complexes industriels militaires, à l'exception de l'Egypte, du Nigeria et de l'Afrique du Sud ; cependant, une dizaine de pays africains avaient réussi à exporter 4,45 milliards de dollars d'armes légères entre 1979 et 1991.»[8]

Complexités de la prolifération des ALPC

Tout d'abord, la définition des ALPC est controversée et problématique en raison de ses implications sociétales et juridiques. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères a fait la distinction entre les deux termes en admettant qu'en général *« les armes à petit calibre sont celles destinées à un usage personnel, alors que les armes légères sont celles conçues pour une utilisation par plusieurs personnes travaillant en équipe »*.[9] D'une manière générale, les ALPC comprennent les revolvers, pistolets, fusils, fusils d'assaut, et divers types de mitrailleuses. En outre, elles comprennent également quelques types d'armement plus important tels que les armes portatives anti chars et antiaériennes ainsi que les missiles et roquettes d'épaule. Ces armes peuvent être utilisées pour d'éventuelles attaques terroristes, des opérations militaires ou de police. Elles peuvent également être destinées à un usage civil. Mike Bourne croit qu'elles sont aussi « *les principales armes de nombreux acteurs non étatiques dont les groupes re-*

7. *Virginia Gamba,* Towards Peace Project, Institute for Defence Policy Published in African Security Review Vol 5 No 4, 1996

8. Adekanye J.B.Kiplagat Bethuel, Mohammed N.A.Comparative study of existing Sub regional Security protocol in Africa, Africa leadership forum-sept. 1998.)

9. Mike Bourne, *New threats and new actors in international security* edited by Elke Kra

belles, les milices, les criminels, et certaines organisations terroristes ».[10]

Deuxièmement, il est important de comprendre que les armes à feu acquises légalement sont utilisées dans la plupart des conflits en Afrique. Alors que l'acquisition illicite d'armes légères est toujours incriminée, les gens ont tendance à ignorer que les armes acquises légalement jouent un rôle important dans le processus de prolifération. Ceci est principalement dû à la mauvaise gestion et au manque de contrôle des forces de sécurité dans certains pays. Par conséquent, il est important de comprendre la nature de la prolifération et les implications complexes entre les transferts d'ALPC licites et illicites.

Troisièmement, selon un sondage du contrôle des armements et à l'inverse de la production de systèmes d'armes majeurs qui reste la propriété exclusive des grandes puissances industrielles, *« la production d'ALPC est en cours dans un plus grand nombre de pays et le nombre de ces producteurs est en constante augmentation. Environ 45 pays produisent désormais des armes légères, dont 22 parmi les pays développés.»* [11] Pourquoi le continent africain reste attrayant pour les entreprises d'armes ?

Afrique subsaharienne, un marché attractif et vulnérable

L'Afrique demeure un marché attrayant, même si elle est pauvre et apparemment marginalisée en termes de commerce mondial des armes. Les armes circulent dans le continent à travers les frontières et continuent à attirer les producteurs qui sont prêts à se débarrasser de leurs stocks d'armes de la guerre froide, dépassés par les avancées technologiques. Le marché africain est également inondé par des armes de nouvelle génération ; c'est pourquoi certains experts s'accordent à penser qu'il s'agit d'un problème majeur pour la sécurité en Afrique sub-saharienne marquée par de nombreuses guerres sanglantes. Le corollaire de cette situation reste l'existence de circuits illégaux qui entretiennent la délinquance et la guérilla dans certains pays.

Indéniablement, le continent africain a été au cours des dernières décennies, très vulnérable aux menaces transnationales, dues d'une part aux conflits internes et d'autre part à la porosité des frontières nationales héritées de la puissance coloniale. Tel que mentionné par Ian Anthony, *«la prolifération des ALPC se produit à divers niveaux, allant du grand transfert entre gouvernements aux échanges micro-économiques internes et au trafic transfrontalier de petite échelle. »* [12]

Dans tous les cas, la prolifération, la disponibilité et l'accumulation des armes légères en Afrique sont très préoccupantes en raison de leur impact insidieux dans les conflits et la montée de la criminalité. Il est largement admis que ce phénomène fragilise considérablement la stabilité du continent, la stabilité sociale, la démocratie et la bonne gouvernance. Il a connu trois périodes de flux importants, correspondant à trois mutations historiques dans les relations internationales.

• **La première période** s'est produite entre 1959 et 1989, quand les Etats africains luttaient pour leur indépendance contre les puissances coloniales au lendemain de la seconde Guerre mondiale. Ce fut une période de grands transferts d'armement accéléré par le manque de capacités minimales de production en Afrique sub-saharienne. Cette tendance a également été facilitée par la fin de la guerre

10. small arms control page 6
11. United Nations Report of the Secretary-General to the Security Council on Small Arms, UN Doc.S/2002/1053,20 September 2002).
12. *Ian Anthony* ,The key role of proliferation Causation and the Arms Trade, with Reference to Small Arms, Chapter 5, page 59

froide et le démantèlement ultérieur de l'arsenal militaire du Pacte de Varsovie. Elle coïncidait aussi avec la période de course aux armements où les dépenses militaires ont atteint leur paroxysme. Dans cette période, de nombreux observateurs estiment que le trafic d'armes a alimenté pendant des décennies les guerres du Biafra au Nigeria, en Algérie et au Congo, tandis que d'autres stocks non quantifiés ont provoqué une recrudescence de la violence dans de nombreuses régions d'Afrique.

• **La période post-guerre froide** et la chute du mur de Berlin a marqué une nouvelle ère de relations entre les Etats africains et les superpuissances qui ont montré moins d'intérêt géostratégique pour le continent avec la fin de la menace communiste. Ce fut une période de diminution des dépenses militaires et le désarmement volontaire. Cependant, des flux massifs d'armes légères ont été acheminés en Afrique, facilités par la porosité des frontières et l'instabilité dans la plupart des Etats africains. Le conflit en Angola, par exemple, a attiré une énorme quantité d'armes légères. L'achat d'armes provient de revenus de la drogue ou de l'exploitation des mines comme en République Démocratique du Congo (RDC), Sierra Leone et Libéria. La particularité de ce deuxième flux réside dans la sophistication croissante des ALPC, résultant de l'évolution fulgurante et de la modernisation de l'industrie de l'armement.

• Sans aucun doute, nous sommes maintenant dans **la troisième période** de la prolifération qui est l'ère de la diffusion sauvage des armes légères en Afrique. Paradoxalement, elle coïncide avec la période d'engagement massif des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix, provoquant le transfert d'importantes quantités d'armes vers les pays voisins ou vers les zones de conflit. Cette question a été à l'origine de la création du projet des Nations Unies sur le désarmement et la résolution des conflits. En effet, il est devenu évident que les armes légères incontrôlées sont le principal instrument de la violence qui provoque naturellement la reprise des hostilités suite à l'échec politique.

En tout état de cause, la prolifération des APLC sera pendant quelques années encore l'une des principales causes d'instabilité en Afrique subsaharienne. Alors que le potentiel d'armes de destruction massive (ADM) et les risques de les étendre aux organisations terroristes persistent, les armes légères utilisées dans les conflits demeurent un sujet de préoccupation majeure, dans la mesure où, comme l'a souligné Rachel Stohl, «Quand la guerre se termine, les canons restent ... En fin de compte, les armes seront très probablement soit recyclées dans de nouveaux conflits domestiques soit vendues à d'autres pays et contribuer ainsi à l'émergence de confrontations à la fois violentes et destructrice.»[13]

ALPC et menace à la paix et à la sécurité

Les recherches de Small Arms Survey dans la région frontalière commune du Burkina Faso, de la Cote d'ivoire et du Mali, par exemple, ont révélé une augmentation des activités de contrebande et de trafic en raison de la demande locale croissante de produits illicites et d'armes à feu, généralement justifiée par le banditisme, le besoin d'autodéfense des communautés, la chasse traditionnelle et l'orpaillage clandestin. Plusieurs gouvernements de la région ont cherché à contenir l'insécurité et à y répondre en s'appuyant davantage sur les groupes d'autodéfense locaux pour assurer la protection de la communauté.

Dans le même ordre d'idées, M. Robin GEISS, Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a dressé un tableau exhaustif des conséquences du détourne-

13. *A menace that must be controlled: Proliferation of small arms* -Rachel Stohl-Center for Defense Information -June 2003)-www.ciaonet.org

ment et du trafic d'armes, y compris d'ALPC, et de munitions, un phénomène qu'il a qualifié de « facteur sapant en profondeur la paix et la sécurité ». Tout au long de leur cycle de vie, ces armes et leurs munitions peuvent faire l'objet d'un détournement vers des groupes armés non étatiques, des criminels et des organisations terroristes, a-t-il indiqué, notant que leur utilisation par ces entités et individus déstabilisait des communautés entières. Une telle utilisation aggrave en outre les situations d'insécurité en ce qu'elle génère souvent de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Les ALPC sont en outre, les premières armes utilisées dans le cadre des violences faites aux femmes et aux enfants, pendant les conflits. De plus, la violence armée qu'elle engendre a des effets socioéconomiques directs et durables sur la santé, l'éducation, la sécurité et le développement durable des populations et des sociétés.

Pour une mise en œuvre de plans d'action nationaux

En définitive, la lutte contre la prolifération des ALPC exige une approche holistique intégrant une mise en œuvre cohérente des plans d'action nationaux (PAN) et un renforcement du cadre juridique. Ces PAN constituent un outil stratégique pour la gestion et le contrôle des ALPC. Ils permettent d'établir, de manière claire et concise, les priorités des États en matière de gestion des ALPC, en assurant une meilleure coordination entre les institutions nationales et les autres parties prenantes.

L'objectif de ces plans d'action concerne essentiellement le marquage et l'enregistrement des armes conformément à la Convention de la CEDEAO sur les ALPC, la législation du régime général des armes à feu, des autres matériels connexes, l'inventaire des stocks d'armes et de munitions sur l'ensemble du territoire, la rénovation et la construction de plusieurs sites de stockage des armes conformément aux normes internationales.

Parallèlement, la gestion des armes et des munitions était de plus en plus reconnue comme une composante fondamentale de la prévention des conflits et des actions de lutte contre la violence armée, comme l'attestent les rapports biennaux du Secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité sur les armes légères ; d'où l'importance d'inclure ce concept dans le cadre stratégique des opérations de maintien de la paix. Elle contribuerait ainsi à aider les opérations de paix à mieux intégrer les mesures de contrôle des armes classiques dans leurs efforts de prévention, de gestion et de consolidation de la paix. A ce titre, le Programme d'action, ainsi que l'Instrument international de traçage, le Protocole sur les armes à feu et le Traité sur le commerce des armes forment un cadre juridique de contrôle présentant de nombreuses complémentarités qui devraient être examinées en profondeur pour une meilleure mise en œuvre aux niveaux national, sous régional, régional et mondial.

LE STRESS ET SA GESTION CHEZ LES MILITAIRES SENEGALAIS

Médecin-lieutenant-colonel Diambéré Séga DEMBELE
Service de psychiatrie de l'Hôpital Principal de Dakar

Dans la société sénégalaise, le Militaire est représenté dans l'imaginaire collectif comme un homme fort, résistant, courageux, capable de supporter des situations les plus difficiles et de les affronter même au prix de sa propre vie. Des jargons comme « Jambaar », « Goor fit » sont souvent utilisés pour désigner ces valeurs. Parler de stress chez le militaire est resté longtemps un sujet tabou, du fait que le mot reste encore connoté négativement par sa fausse assimilation à une manifestation de peur. Seulement, la prolifération des conflits armés et des opérations militaires extérieures et leurs impacts négatifs sur la psychologie des troupes ont favorisé le développement de la psychiatrie militaire. Cela a permis de donner une place importante à la santé mentale des militaires. De nos jours, les Forces armées Sénégalaises (FAS), à l'instar des autres grandes Armées, portent une grande attention au stress. La création du Programme de soutien psychologique des Armées (PSPA) au sein de la Direction du service de santé des Armées en 2005, sur instruction du Chef d'état-major général des Armées, en est une parfaite illustration.

L'objectif majeur du Service de santé des Armées de mieux faire connaitre le stress et sa gestion à l'ensemble de la population militaire, fait que les psychiatres militaires sénégalais sont encore très investis dans le travail d'information, de sensibilisation et de formation.

I. PORTRAIT DE LA VIE MILITAIRE ET SE CONTRAINTES:

La vie militaire est très éprouvante car elle se passe dans un milieu fortement contraignant dans son fonctionnement et ses missions. En effet les exigences du métier de militaire sont très élevées. Il exige la rigueur, la discipline, le sens du travail en équipe et le respect de la hiérarchie. Il impose le respect des idéaux de l'engagement qui peut conduire au sacrifice ultime. Il implique toujours une disponibilité en tout temps et tout lieu dans des conditions le plus souvent difficiles et dans un environnement socio-économique facteur de pression additionnelle. De nos jours, la multiplication des conflits dans le monde impose des déploiements fréquents sur les théâtres d'opération qui sont de potentielles sources de contraintes affectant le militaire. Les FAS sont, par exemple, engagées depuis presque quarante ans dans la zone opérationnelle Sud. Elles ont été également été déployées à des niveaux d'engagement très élevés dans des théâtres d'opérations extérieures.

Ces contraintes de la vie militaire ont un potentiel perturbateur important sur l'équilibre psychologique des militaires et leur imposent des stratégies d'adaptation dynamiques. C'est dans ce processus d'adaptation que le stress prend tout son sens.

II. QU'EST CE QUE LE STRESS ?

Lorsque nous sommes face à une contrainte sous forme de changement, une menace ou une demande, nous la repérons immédiatement et notre corps réagit de manière à nous préparer à relever le défi de répondre à la demande ou de nous protéger. C'est la réaction de stress.

C'est une réaction psychologique et physique face à une situation inattendue ou agressive. Elle est normale, biologique et ne peut pas être évitée, tout comme le besoin de dormir, de manger, de boire.

III. QUELS SONT LES DIFFERENTS TYPES DE STRESS EN FONCTION DE CERTAINS DETERMINANTS?

1. Le stress de base, appelé aussi le bon stress :

C'est une réaction normale, utile, adaptative. Elle permet l'adaptation biologique, psychologique et sociale de l'individu à son milieu (Selye, 1975).C'est un bon stress qualifié de stress de base, qui permet à l'individu de s'adapter au quotidien à la situation contraignante et y faire face. Il est vrai que cette réaction est coûteuse en énergie (physique et psychique) et est accompagnée de manifestations gênantes (somatiques, neurovégétatives et psychiques) mais elle ne doit pas être assimilée à une maladie mentale, ni à de la peur encore moins à de la faiblesse.

Pour caricaturer, vous êtes militaire, de quelque rang que ce soit, entrain de conduire une opération ou toute autre activité militaire, de façon très sereine. Une situation imprévue survient et risque de compromettre le cours des choses. Vous vous rendrez immédiatement compte que votre sérénité intérieure va faire place à une perturbation déclenchée par ladite situation. Votre organisme va essayer de réagir rapidement pour vous permettre d'utiliser quelques connaissances ou stratégies pour faire face et retrouver votre sérénité. Vous pouvez ressentir des tremblements, des palpitations, une chaleur corporelle qui disparaitront dès que vous reprenez le contrôle.

2. Le stress cumulatif encore appelé mauvais stress :

Il peut arriver d'une part que la situation contraignante soit trop intense, prolongée ou répétée à de courts intervalles ou d'autre part que le stress n'arrive pas ou plus à rétablir l'équilibre adéquat et harmonieux permettant de gérer la situation. Dans ce cas de figure, la réaction de stress peut se muer en réactions de stress dépassé, inadaptatives. Ce type de stress est qualifié de mauvais stress.

Il peut générer à la longue des réactions durables pouvant altérer le comportement, la pensée, les émotions, les relations et le corps.

Pour caricaturer, imaginer que vous êtes déployé dans un théâtre d'opération. Sur plusieurs mois vous subissez des attaques, vous ne vous reposez pas assez, vos conditions de vies sont difficiles, vous êtes loin de vos familles et vous êtes souvent informé de plusieurs problèmes de famille que vous avez du mal à gérer à distance. Dans ces conditions vous pouvez changer sur le plan relationnel, émotionnel, spirituel, comportemental, et cognitif et commencer à avoir des plaintes corporelles diverses. Vous pouvez présenter des manifestations telles que :des oublis, une perte de l'attention, de la nervosité, de la tristesse, une perte d'objectivité, une frustration, des prises de risque inappropriées, une baisse de performance, des difficultés à résoudre des problèmes, une modification des relations avec l'entourage, une tendance à l'isolement, des crises de colère, une agressivité contre autrui, un usage excessif d'alcool, de drogues, de café ou de thé.

3. L'épuisement professionnel ou Burn-out conséquence du stress cumulatif :

Dans le cas où les situations contraignantes perdurent dans le temps et que l'on continue à les subir sans pouvoir prendre le dessus, il peut en résulter un épuisement communément appelé syndrome d'épuisement professionnel chez les francophones ou Burn-out chez les anglophones.

Pour caricaturer, prenons le cas d'un officier qui a de grandes responsabilités, qui gère des dossiers sensibles, qui est tout le temps sollicité, qui n'arrête pas de travailler ou a tendance à tout faire sans déléguer. Il peut arriver à un stade où il se videra progressivement de toute son énergie. Ses performances vont baisser au plus bas niveau et il finira par prendre des décisions stériles, non productives. A la limite il devient une sorte d'« épave ».

4. L'Etat de stress post traumatique :

Dans certains cas, la contrainte situationnelle ou évènementielle vous a confronté au réel de la mort, c'est-à-dire votre "propre" mort ou à travers celle des autres. Au sortir de cette épreuve exceptionnelle, vous pouvez développer un stress appelé état de stress post traumatique.

Cette expérience crée chez vous une blessure psychologique susceptible de générer des souvenirs pénibles de cet évènement et parfois modifier votre personnalité.

Pour caricaturer, vous avez survécu à une embuscade, des gens sont morts pendant cet événement dont vous avez été victime, témoin ou auteur. Au cours de l'événement, vous constaterez que vous avez perdu votre sérénité antérieure au profit de perturbations créées par l'événement.

Que vous soyez blessé ou non, dans les semaines, mois ou années qui vont suivre, il est possible que vous reviviez ces expériences en rêves ou en état de veille comme si elles se déroulaient dans la réalité. Il peut aussi arriver que vos proches ou vos connaissances remarquent des changements en vous.

IV. QUELLES SONT LES PRINCIPALES SOURCES DE STRESS CHEZ LES MILITAIRES ?

A partir de l'expérience clinique des psychiatres sénégalais dans leurs missions de soins, de supervisions et de sensibilisations en milieu hospitalier ou sur le terrain, il a été retrouvé diverses sources de stress et qui, selon la littérature, ont été retrouvées dans bien d'autres Armées.

1. Les sources du stress liées aux opérations :

La confrontation du militaire à certaines situations opérationnelles peut le stresser. Il s'agit le plus souvent :

⇨ de l'insuffisance ou de l'absence de préparation des opérations, de leurs longues durées et de leurs intensités ;

⇨ de la restriction des libertés et de l'isolement;

⇨ de l'évolution dans des zones dangereuses avec les contraintes sécuritaires et l'omniprésence du risque ;

⇨ du manque de sommeil lié à l'impératif de maintenir la vigilance dans ce contexte singulier.

2. Les sources de stress liées aux événements :

L'exposition à certains événements très violents peut aussi générer du stress chez le militaire. L'exposition au combat constitue le principal facteur de risque. Néanmoins, certains facteurs apparaissent significativement vulnérants tels que l'exposition à des scènes d'atrocité, les tâches mortuaires comme le conditionnement et l'identification des cadavres, l'existence d'antécédents psychiatriques et la confrontation antérieure à des événements traumatiques.

3. Les sources de stress liés à l'environnement :

Le séjour dans un environnement inhabituel, les mauvaises conditions climatiques, l'hostilité des populations que le militaire est censé protéger, et les conditions de vie difficiles sont potentiellement des sources de stress.

4. Les sources de stress liées travail :

Certaines conditions et organisations du travail peuvent constituer des facteurs de stress. Il peut s'agir de la surcharge de travail, le manque ou la baisse de la motivation au travail, la mauvaise qualité des équipements, certaines responsabilités et l'ennui dans le travail, certains changements de poste.

5. Les sources liées à l'individu :

Certaines caractéristiques du militaire lui-même peuvent le stresser. Il s'agit : du manque de confiance en soi, du manque de compétence dans sa fonction, des problèmes de santé, de l'existence de certains traits caractériels, des difficultés à déléguer par manque de confiance aux autres, et des problèmes socio-économiques.

6. Les sources de stress liées à la famille :

Il a été constaté que certaines situations comme l'éloignement du militaire de sa famille pendant de longues périodes, le déficit ou l'excès de communication, l'existence de conflits familiaux ou de maladie d'un proche, peuvent générer du stress chez lui .

7. Les sources de stress liées au groupe :

Le groupe est d'une importance capitale dans l'armée car l'individu s'efface et s'identifie au groupe. Lorsqu'il n'ya pas de cohésion, d'entre aide, de communication et de synergie des efforts dans le groupe, cela peut constituer un facteur de stress chez le militaire.

8. Les sources de stress liées au commandement :

Il a été constaté que certaines attitudes du commandement comme la rigidité, le manque d'écoute, la perte de confiance des subordonnés, l'absence de sanction positive quand c'est mérité et le manque de sérénité peuvent constituer des sources de stress au sein de la troupe.

V. LA GESTION DU STRESS DANS LES FORCES ARMEES SENEGALAISES ET ROLE DES PSYCHIATRES MILITAIRES DANS LE CADRE DU PSPA :

Le stress doit être géré. Selon H. Ey, « la réaction est la propriété même du vivant dans la mesure même où la vie est le contraire de l'inertie…L'individu, ne peut assurer son autonomie dans ses relations avec son milieu que par le rétablissement constant d'un équilibre que toutes les circonstances et toutes les variations du milieu extérieur menacent à chaque moment de son existence. »

Cet équilibre est rétabli par un ajustement adéquat au stress qui peut impliquer certaines stratégies, permettant de gérer l'événement autant que les émotions générées par celui-ci. Un ajustement adéquat au stress opérationnel se caractérise par le maintien de la performance et un sentiment de contrôle sur les situations. Avec l'expérience, le militaire développe son registre de stratégies d'adaptation pour faire face au stress. Partant de ces réalités les psychiatres militaires s'appuient dans leurs pratiques sur un certain nombre de stratégies qui sont fondamentales dans la gestion du stress. Pour faire face à un contexte situationnel de stress, il est en effet important pour les militaires de pouvoir :

- ⇨ anticiper par la préparation et l'entrainement ;
- ⇨ reconnaitre les facteurs de stress ;
- ⇨ évaluer les ressources pour y faire face ;
- ⇨ avoir un sentiment de contrôle ;
- ⇨ assurer la cohésion dans le groupe, œuvrer à obtenir une synergie du groupe ;
- ⇨ savoir communiquer ;
- ⇨ demander de l'aide si nécessaire ;
- ⇨ éviter les jugements de valeur ;
- ⇨ et savoir écouter ou consulter un spécialiste.

Dans le cas particulier du stress traumatique, il faut dérouler le protocole de premier secours psychologique par les experts militaires en psycho traumatologie ou d'autres personnels du Service de santé des Armées formés en la matière, avant de faire le bilan psychologique d'événement pour minimiser le développement de l'état de stress post traumatique.

Le PSPA qui regroupe tous les psychiatres militaires coordonne la quasi totalité de ces activités de gestion du stress avec comme objectif général de réduire le risque de survenue de stress, d'outiller les populations militaires et leurs familles à mieux faire face au stress. Plusieurs activités de formation, de sensibilisation et de supervision sont menées régulièrement. Ces activités concernent toutes les grandes écoles militaires, l'ensemble des corps des zones militaires, les stagiaires du B1 et du B2. Elles sont également menées au bénéfice des militaires en regroupement au Centre d'Entrainement Tactique numéro 7 (CET7) pour leur préparation aux déploiements en OPEX.

Ces activités ont concerné 2165 militaires en 2020 et 2762 en 2021.

Le stress est une réaction d'adaptation très fréquente dans les Forces armées sénégalaises du fait de l'existence de nombreux facteurs de risque dans la vie militaire. L'état-major général des Armées porte une attention particulière à sa gestion qui est une priorité du Service de santé des Armées. Les psychiatres des Armées, dans le cadre du PSPA ont de nos jours fait des progrès remarquables pour l'atteinte de meilleurs résultats.

NOUVELLE IMPRIMERIE DES ARMEES

IMPRESSION OFFSET NUMERIQUE

DIRPA

- Affiches
- Flyers
- Dépliants
- Plaquettes
- Agendas
- Calendriers
- Cartes de vœux
- Cartes d'invitations
- Enveloppes
- Chemises
- Tous types de carnets
- Création de logo
- Réalisation de maquette
- Reliure

Imprimerie Adjudant-major Djibril NDIAYE
Tél : (+221) 77 333 02 00
Email : nouvelleimprimerie.dirpa@armee.sn
Camp Dial DIOP

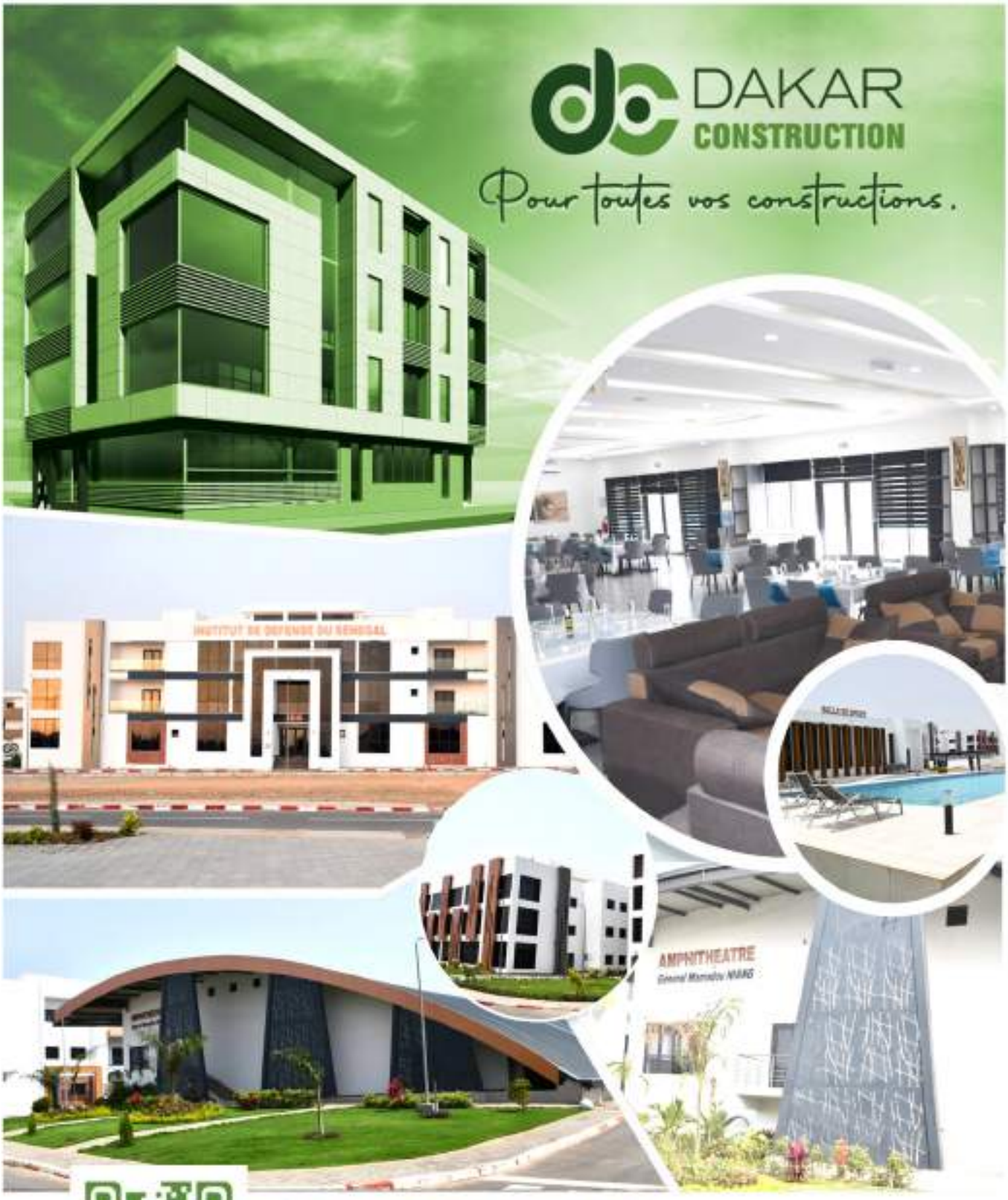

+221 33 825 05 39 / +221 77 638 64 14

contact@dakarconstruction.sn / alndiaye@dakarconstruction.sn / alakhates@gmail.com

www.dakarconstruction.sn

127 Route Aéroport de Yoff, Dakar - Sénégal